

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité –Travail –Progrès

CABINET DU PREMIER MINISTRE

**Conseil National de l'Environnement
pour un Développement Durable**



**Programme des Nations Unies pour
l'Environnement**



**Centre d'Échange d'Information
sur la Biodiversité**



**STRATEGIE NATIONALE ET PLAN D'ACTION EN
MATIERE D'ECHANGE D'INFORMATIONS SUR LA
BIODIVERSITE DU NIGER (2014-2020)**

Octobre 2013

Table des matières

Table des matières	2
Liste des sigles et abréviations	5
Résumé	8
Introduction	9
Méthodologie	10
I Contexte générale de l'étude	12
1.1 Situation biophysique	12
1.2 Relief et sols	12
1.3 Climat	13
1.4 Ressources en eau	13
1.5 Aperçu sur la diversité biologique du Niger	13
1.6 Situation socioéconomique	15
1.6.1 La population	15
1.6.2 Situation économique	15
1.6.3 Pauvreté	16
1.6.4 Accès à l'eau potable et à l'énergie	16
1.6.5 Éducation	17
1.6.6 Infrastructures de transport	17
1.6.7 Santé et nutrition	17
II. Centre d'Echange d'Informations	19
2.1. Définition	19
2.2 Centre d'Echange du Secrétariat de la CDB	19
2.3. Missions du CHM	19
2.4. Obligations pour la mise en place du CHM	19
2.5 Centre d'Echange sous le partenariat Belge	21
2.6 Evolution de la CDB et ses liens avec les autres traités de Rio	21
III. Etat des lieux d'échange d'informations au Niger	22
3.1. Cadre Politique, Légal et Institutionnel d'échange d'information sur la Diversité Biologique Au Niger	22
3.2 Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique (SNPA-DB)	22
3.3 Rappel des orientations de la SNPA-DB et de sa logique d'intervention	23
3.3.1 Vision à long terme de la SNPA-DB	23

3.3.2 Principes régissant la stratégie	24
3.3.3 Principaux objectifs, choix stratégiques et axes d'intervention	24
3.3.3.1 Objectifs nationaux	24
3.3.3.2 Choix stratégiques et axes d'intervention	24
3.3.3.3 Options stratégiques	25
3.4 Evolution de la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique	26
3.5 Cadre National de Biosécurité (CNB)	26
3.6 Le protocole de Nagoya sur APA	27
3.7 Evolution des technologies d'échange d'information et de communication	27
3.8 Groupes cibles pour le CHM	28
3.9 Historique du CHM-Niger	28
3.10 Atouts et contraintes du CHM Niger	29
3.10.1 Capacités de collecte et de diffusion de l'information	29
3.10.2 Collecte et diffusion des informations	29
3.10.3 Contraintes en équipements et outils	30
3.10.4 Contraintes en matière des ressources humaines	30
3.10.5 Contraintes dans la mobilisation des finances	30
3.10.6 Contraintes pour atteindre tous les groupes cibles	30
3.10.7 Contraintes dans la coopération scientifique et technique	31
3.11 Solution alternative	31
3.12 Perspectives du CHM Niger en 2020	32
3.13 Vision Nationale du CHM Niger	32
IV. Plan d'Actions	33
4.1 Axes stratégiques d'intervention	33
4.2 Objectifs et orientations	33
4.2.1 Axe Stratégique 1	33
4.2.1.1 Objectif 1:	33
4.2.1.2 Objectif 2:	34
4.2.1.3 Objectif 3:	34
4.2.1.4 Objectif 4:	34
4.2.1.5 Objectif 5:	35
4.2.2 Axes stratégique 2: <i>Renforcement des capacités du centre d'échange d'information en matière de Biodiversité</i>	35

4.2.2.1 Objectif 1: <i>D'ici à 2015, renforcer le site web du CHM Niger</i>	35
4.2.2.2 Objectif 2:	36
4.2.2.3 Objectif 3:	36
4.2.2.4 Objectif 4:	36
4.2.3 Axe stratégique 3: <i>Facilitation et renforcement de la coopération scientifique et technique</i>	36
4.2.3.1 Objectif 1:	36
4.2.3.2 Objectif 2:	37
4.2.4 Axe stratégique 4: <i>Instauration d'un mécanisme financier pour le CHM Niger</i>	37
4.2.4.1 Objectif 2:	37
V. Mécanismes de mise en œuvre de la SNPA-CHM	49
Conclusion	50
BIBLIOGRAPHIE	51
Annexe 1: Liste actualisée des Points Focaux Interinstitutionnels du CHM Niger	53

Liste des sigles et abréviations

ABN	Autorité du Bassin du Niger
AMN	Association des Municipalités du Niger
AGM	Arbres Génétiquement Modifiés
ANCR	Auto-évaluation Nationale des Capacités à Renforcer
APA	Accès aux Ressources Génétiques et le P artage juste et équitable des A vantages
BEEEI	Bureau d'Evaluation Environnementale et d'Etude d'Impacts
CNSEE	Centre National de Surveillance Ecologique et Environnementale
CNSF	Centre National des Semences Forestières
CCD	Convention des Nations Unies de Lutte Contre la Désertification
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CdP	Conférence des Parties
CHM	Centre d'Echange d'Information sur la Biodiversité (Clearing House Mechanism)
CNB	Comité National Biosécurité
CNEDD	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
CNP	Comité national de Pilotage
CTDB	Commission Technique sur la Diversité Biologique
DAF/R/RT	Direction des Aménagements Forestiers, du Reboisement et de la Restauration des Terres
DE/CV	Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie
DFC/AP	Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées
DGA	Direction Générale de l'Agriculture
DGE&EF	Direction Générale de l'Environnement et des Eaux et Forêts
DIR/CAB/PM	Directeur de Cabinet du Premier Ministre
DPA	Direction de la Pêche et l'Aquaculture

DGH	Direction Générale de l'Hydraulique
DPN/E	Direction de Protection de la Nature et de l'Équipement
DRE	Direction des Ressources en Eau
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
DGPV	Direction Générale la Protection des végétaux
GES	Gaz à Effet de Serre
PDES	Plan de Développement Economique et Social
OGM	Organismes Génétiquement modifiés
OMD	Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OVM	Organismes Vivants Modifiés
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
HCAVN	Haut Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger
ICRISAT	Centre Sahélien de l'Institut International de Recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides
i 3N	Initiative «Les Nigériens Nourrissent les Nigériens»
INRAN	Institut National de la Recherche Agronomique du Niger
IPDR	Institut Pratique de Développement Rural
IRScNB	Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique
MEMS/RS	Ministère des Enseignements, Moyen, Supérieur et de la Recherche Scientifique
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAN-LCD/GRN	Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion de Ressources Naturelles
PFN	Plan Forestier National
PFN CHM	Point Focal National CHM
PFI	Point Focal Interinstitutionnel
PNEDD	Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable

PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PTF	Partenaire(s) Technique(s) Financier(s)
PTK	Portal Tool Kit
SE/CNEDD	Secrétariat Exécutif du CNEDD
SNPA-DB	Stratégie Nationale et son Plan d'Actions en matière de Diversité Biologique
SNPA-CHM	Stratégie Nationale et son Plan d'Actions en matière de CHM
UAM	Université Abdou Moumouni de Niamey
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Sciences et la Culture

Résumé

En application de la CDB qu'il a signée et ratifiée, le gouvernement du Niger met en œuvre depuis 1998 une stratégie et un plan d'actions en matière de diversité biologique. Elle avait été élaborée sur la base d'un état des lieux sur la Diversité Biologique au Niger. Aussi, la SNPA_DB visait trois objectifs spécifiques déclinés à travers 118 actions et couvrant les principaux domaines de la DB.

La réalisation de ces actions devait permettre d'atteindre l'objectif global de « « Préserver les multiples fonctions de la diversité biologique et ses éléments pour leur utilisation durable en vue d'améliorer les conditions de vie des ménages » ».

En 2006, au niveau international, un Plan Stratégique 2006-2010 a été adopté par la Conférence des Parties afin de réduire le rythme de perte de la biodiversité. En 2010, lors de la 10ème CdP, tenu à Nagoya, au Japon, une évaluation de ce Plan Stratégique a fait ressortir que les résultats obtenus ne sont pas à la hauteur des attentes. Il est ressorti que ces insuffisances sont en partie dû à une faiblesse dans la communication et le partage de l'information. Cela a conduit à l'adoption d'un nouveau Plan Stratégique 2011- 2020 qui met plus l'accent sur l'échange d'information, la communication et la sensibilisation des acteurs. Le CHM, outil mis en place par le Secrétariat de la CDB, joue un rôle primordial dans l'atteinte de cet objectif. C'est dans ce cadre et afin de mieux opérationnaliser le CHM Niger que la présente Stratégie et Plan d'Actions ont été élaborés.

Introduction

La diversité biologique désigne la diversité de vie sur la terre, qu'il s'agisse des végétaux, des animaux, des microorganismes ou des écosystèmes. C'est suite aux constats fait par la Communauté Internationale relativement à la perte de cette diversité biologique, pourtant indispensable à la survie de l'humanité, qu'il a été décidé l'adoption, en juin 1992 lors de la Conférence de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement, d'une Convention sur la Diversité Biologique (CDB). La CDB vise trois objectifs à savoir : i) la conservation de la diversité biologique, ii) son utilisation durable et iii) le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Le Niger a signée et ratifiée la Convention sur la Diversité Biologique respectivement le 11 juin 1992 et 25 juillet 1995. En signant et ratifiant la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), le Niger s'accorde ainsi un cadre privilégié pour conserver la biodiversité, utiliser durablement les ressources génétiques et partager d'une manière juste et équitable les avantages qui en découlent. L'échange d'informations doit être également un outil fondamental de la formation et la sensibilisation de la population lui permettant ainsi d'avoir des connaissances approfondies et des compétences nécessaires afin d'affronter, d'une manière raisonnée, les causes profondes du déclin de la biodiversité.

C'est dans cette optique que le Niger, après son adhésion au Partenariat belge en 1998, a mis en place son Centre d'échange d'informations en matière de diversité biologique (Clearing House Mechanism, CHM) le 12 mars 1999 conformément aux objectifs 17 et 18.3 de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD). Afin de de rendre très opérationnel le CHM que le Niger a entrepris l'élaboration de cette Stratégie Nationale et Plan d'Action pour l'Echange d'Information.

La présente Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière d'Échange d'Informations sur la Biodiversité (SNPA-CHM) a été élaborée dans le cadre du Projet GFL/2328-2716-4C37-2250 Élaboration du 5ème rapport sur la Diversité Biologique, financé par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

Le document est structuré en cinq (5) chapitres et s'article autour des points suivants : (i) les résultats attendus en 2020, (ii) la vision nationale, les axes stratégiques, (iii) les objectifs et orientations stratégiques, (iv) le plan d'action du CHM et (v) le mécanisme de mise en œuvre.

Méthodologie

Il convient de rappeler que la présente étude rentre dans le cadre de la révision de la Stratégie et du plan d'actions en matière de Diversité Biologique. Elle vise spécifiquement à développer une stratégie nationale et un Plan d'Actions pour le suivi de la mise en œuvre de la CDB au Niger. Ainsi pour bien mener le travail, une approche méthodologique comportant les étapes suivantes a été adoptée :

- l'organisation d'une rencontre avec la coordination du projet « GFL/2328-2716-4C37-2250 Élaboration du 5^{ème} rapport sur la Diversité Biologique » en vue d'échanger sur les termes de références et avoir une compréhension commune du travail demandé ;
- l'exploitation et le partage du contenu de la méthodologie de travail proposée par le consultant dans le but d'avoir une compréhension commune de la portée du travail demandé et de déterminer les éléments nécessaires à sa réalisation ;
- la recherche et à l'analyse documentaire ;
- la mise en cohérence de la masse d'information collectée et à la rédaction du premier rapport de l'étude.

Il faut souligner que conformément aux termes de référence, le document de la SNPA/DB a été la principale source d'information dans la conduite de la présente étude. D'autres sources sont tirées de l'internet et des documents divers. Des séances de travail ont également été organisées avec la coordination du projet.

Ainsi, pour faire face aux nombreux défis et donner une nouvelle impulsion à la gestion de la Diversité biologique au Niger, une vision prospective de l'amélioration de celle-ci a été définie pour notre pays. Il s'agit de : *«D'ici 2035, les citoyens nigériens, conscients des rôles et des enjeux de la diversité biologique, la valorisent, la conservent, la restaurent et l'utilisent de manière durable en vue de contribuer à garantir à tous une vie meilleure dans l'équité».*

Au regard de la vision internationale en la matière et de sa vision propre de développement tous azimuts, le Niger ambitionne d'ici 2035, d'assurer la valorisation de la biodiversité, sa conservation, sa restauration et son utilisation de manière durable en vue de contribuer à garantir à tous les citoyens une vie meilleure dans l'équité. Pour ce faire, il est important que le Niger dispose d'un CHM capable de faciliter l'échange d'information entre les acteurs.

Afin d'atteindre cet objectif, la SNPA/CHM sera mise en œuvre à travers les axes d'intervention de la stratégie sont les suivants :

- Diffusion d'une manière efficace et efficiente des informations, des connaissances, des données, des outils, des technologies et des pratiques et sensibilisation pour la mise en œuvre de la CDB;
- Renforcement des capacités du centre d'échange d'information en matière de Biodiversité;
- Facilitation et renforcement de la coopération scientifique et technique;

- Instauration d'un mécanisme financier pour le CHM-Niger.

L'élaboration de ce document a ainsi suivi plusieurs étapes : (1) il a eu des échanges entre les Points Focaux Interinstitutionnels sur la nécessité d'élaborer une stratégie pour le CHM Niger, (2) identification des orientations stratégiques pour l'échange d'information, (3) identification des outils, des groupes cibles et des indicateurs pour 2020 en matière d'échange d'informations, (4) choix d'une équipe d'experts, en collaboration avec les Points Focaux Interinstitutionnels pour validation du document provisoire de la Stratégie Nationale et Plan d'Action pour le CHM-Niger, (5) la réalisation d'un état des lieux d'échange d'informations au Niger, en mettant en relief son cadre politique, légal et institutionnel, la création ainsi que les capacités de collecte et de diffusion de l'information.

I Contexte générale de l'étude

1.1 Situation biophysique

Pays enclavé du Sahel Ouest Africain dont le port le plus proche se situe à plus de 1000 km, le Niger s'étend entre les longitudes 0°16' et 16° Est, et les latitudes 11°1' et 23°17' Nord sur une superficie de 1 267 000 km² dont les trois quarts (3/4) sont désertiques. Il est limité au Nord par l'Algérie et la Libye, au Sud par le Bénin et le Nigeria, à l'Est par le Tchad et à l'Ouest par le Burkina Faso et le Mali (Figure 1).

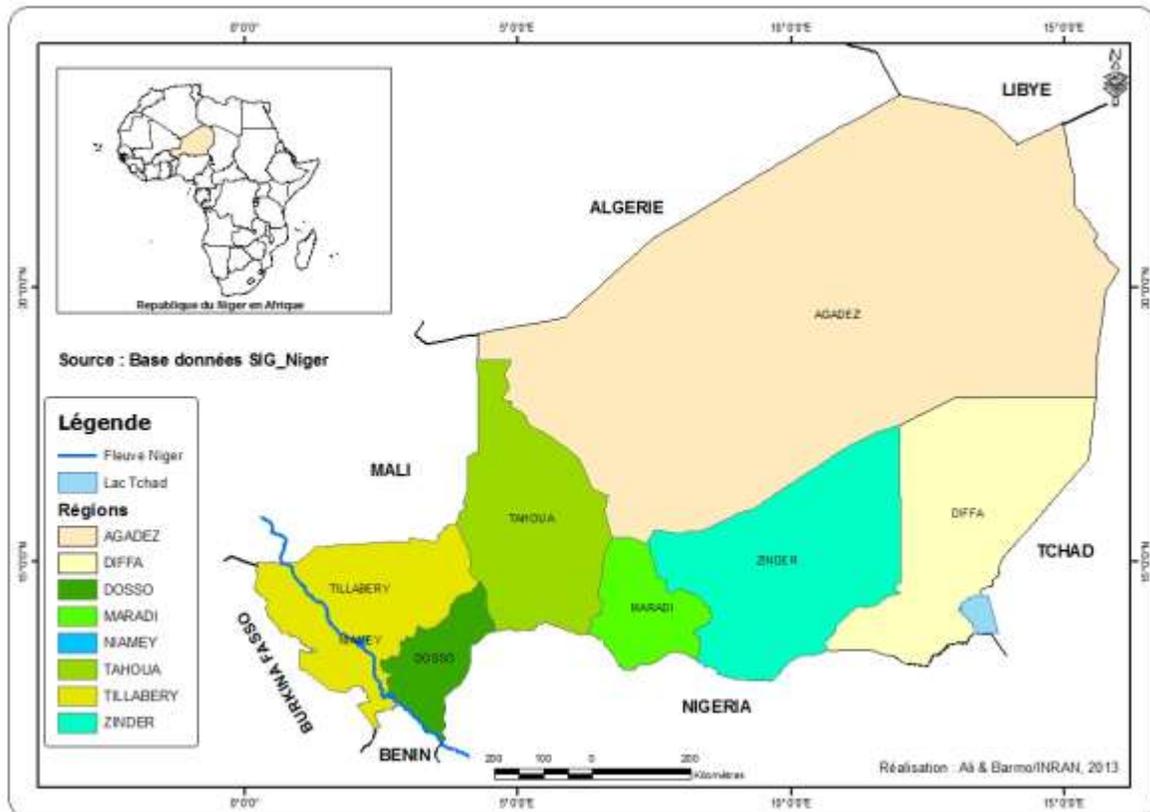


Figure 1 : Situation géographique du Niger (Ali & Barmo, 2013)

1.2 Relief et sols

Le Niger est caractérisé par de basses altitudes (200 à 500 m) avec un relief marqué par des massifs montagneux au nord-ouest (massif de l'Aïr), des plaines et des plateaux au sud. Au plan pédologique, les sols cultivés ont une carence généralisée en matière organique et en phosphore. Ils sont affectés par une baisse continue de leur fertilité, une tendance à l'acidification, une sensibilité à l'érosion hydrique et éolienne, une faible capacité de rétention en eau et des phénomènes d'alcalinisation et de salinisation. Il faut souligner que, 80 à 85% des sols cultivables sont dunaires et seulement 15 à 20% sont des sols hydromorphes moyennement argileux. Les zones montagneuses et les grands plateaux (Aïr, Ader Doutchi, Continental terminal) sont dominés par des lithosols. Les vallées fossiles (Dallols, Goulbi, Korama), les vallées du fleuve, de la Komadougou

Yobé, le Lac Tchad et les cuvettes du Manga sont dominées essentiellement par des sols hydromorphes et les vertisols.

1.3 Climat

Le climat est de type tropical sec avec une longue saison sèche de 7 à 9 mois et une courte saison de pluies de 3 à 5 mois. Deux (2) principaux vents soufflent au cours de l'année (Saadou, 1990) : l'Harmattan, un alizé continental très sec du Sahara, qui souffle du Nord-est au Sud-ouest d'octobre à février. Et la mousson, un alizé austral, chargé d'humidité qui souffle du Sud-ouest au Nord-est de mars à septembre, qui apporte des pluies.

L'évapotranspiration varie entre 1700 mm et 2100 mm d'eau par an. Le déficit hydrique climatique est donc important pendant la saison sèche. C'est ainsi qu'on distingue, en fonction de cette pluviosité, du Nord au Sud du pays, quatre zones climatiques (CNEDD, 2000):

- la zone saharienne, désertique, qui couvre 77% du pays et reçoit moins de 150 mm de pluie en moyenne par an. On y pratique des cultures irriguées dans les Oasis ;
- la zone sahélo-saharienne qui représente 12% de la superficie du pays et reçoit 150 à 300 mm de pluie en moyenne par an. Elle est propice à l'élevage transhumant ;
- la zone sahélienne qui couvre 10 % du pays et reçoit 300 à 600 mm de pluie en moyenne par an ; elle est propice à l'agropastoralisme ;
- la zone sahélo soudanienne qui représente environ 1 % de la superficie totale du pays et reçoit 600 à 800 mm de pluie en moyenne par an ; elle est propice à la production agricole et animale.

1.4 Ressources en eau

En matière de ressources en eau, le Niger, bien que pays à climat sec, dispose d'abondantes ressources en eau souterraine et de surface qui constituent l'essentiel des ressources hydriques du pays. La contrainte majeure est la faible accessibilité à ces ressources du fait de conditions d'exploitation souvent difficiles. Les écoulements en nappe sont estimés à 2,5 milliards de m³ par an. Les ressources en eaux souterraines non renouvelables sont estimées à plus de 2.000 milliards de m³. Les ressources en eau de surface sont évaluées à environ 30 milliards de m³ par an (MH/E, 1999).

1.5 Aperçu sur la diversité biologique du Niger

Sur le plan de la végétation, le Niger abrite des espèces et des formations végétales représentées par plusieurs étages biogéographiques. Constituée de 2274 espèces depuis 1998, la diversité végétale comprend en 2013 un effectif de 2761 espèces végétales, soit une augmentation de 21%.

Cette augmentation s'explique par l'identification par Djima (2013) de 487 espèces d'algues qui se sont ajoutées aux 547 connues auparavant. Le groupe des Angiospermes et celui des algues sont les mieux explorés avec respectivement 1570 espèces (56,86 %) et 1034 espèces (37,45 %).

Ces différentes espèces sont réparties dans les 4 principaux secteurs phytogéographiques au Niger (Saadou, 1998). Il s'agit de:

- ✓ secteur nord soudanien avec une végétation constituée par des savanes arborées et arbustives ;
- ✓ **secteur sud sahélien** dont la végétation est constituée par des fourrés, des steppes arborées et arbustives ;
- ✓ **secteur nord sahélien** : la végétation est constituée par des steppes arbustives à Acacias ;
- ✓ **secteur saharien** : il s'agit du domaine du désert où la végétation se contracte dans les dépressions humides et les oasis.

Les formations végétales sont estimées à 109 950 548 ha dont 3 962 862 ha des formations savaniques de la zone sud soudanienne, 35 983 175 ha des formations mixtes sahéliennes et 3962 862 ha des formations steppiques sahariennes (Mahamane & *al.*, 2011).

Dans la frange méridionale sahélo-soudanienne, on rencontre des forêts galeries et des savanes boisées, alors que dans la zone sahélienne, dominant les savanes arbustives et herbeuses. Dans la zone sahélo- saharienne, ce sont des formations végétales telles que les steppes arbustives et herbeuses qui dominent.

Sur le plan de la faune, l'étagement bioclimatique du Niger permet au pays de disposer d'une faune riche et variée composée de 3200 espèces animales dont 168 espèces de mammifères, 512 espèces d'oiseaux, 150 espèces de reptiles et amphibiens, 112 espèces de poissons et beaucoup d'invertébrés (mollusques, insectes) (Inezdane, 1998). De nombreuses espèces de la faune notamment les antilopes sahélo-sahariennes sont en voie de disparition (cas de l'addax, et la *gazelle dama*). Certaines espèces comme l'oryx n'existent plus.

Le parc du W créé depuis 1954, principale zone de biodiversité, est confronté à des phénomènes de dégradation et d'exploitation incontrôlée (braconnage, pâturage illégal, coupe du bois, feux de brousse, l'empiétement agricole, etc.). La Réserve Naturelle Nationale de l'Air et du Ténéré est inscrite depuis 1992 par l'UNESCO, sur la liste du patrimoine mondial en péril. Les autres réserves (Gadabédji et RNNTTT) et les zones adjacentes aux aires protégées ont rarement bénéficié d'actions structurées de conservation.

La situation actuelle de la faune nigérienne découle des causes liées à la dégradation générale de l'environnement naturel et des ressources végétales et fauniques qu'il renferme. Malgré tout, le Niger recèle encore d'importantes spécificités fauniques

notamment certaines espèces rares ou menacées de disparition telles que la girafe et l'addax (DFPP, 1998).

Ainsi pour des raisons de conservation des richesses faunistiques et floristiques, 18,11 millions d'hectares des aires, soit 14,29% de la superficie du territoire national, sont protégées (DFC/AP, 2012).

1.6 Situation socioéconomique

1.6.1 La population

La population du Niger estimée à 17 129 076 habitants (INS, 2012), est inégalement répartie sur le territoire national. La densité moyenne globale est de 12,8 habitants au km². Le taux de croissance démographique actuel (3,3%), lui-même lié à un indice synthétique de fécondité élevé (7,1 enfants par femme en 2006), signifie un doublement de la population tous les 21 ans. La majeure partie de la population se concentre principalement dans la bande sud du pays le long du fleuve Niger et de la frontière nigérienne favorable aux activités agricoles et pastorales où la densité de la population est la plus forte. Cette situation se traduit par une forte pression sur les ressources naturelles et une forte demande sociale impliquant tant les ménages que l'Etat et les collectivités locales. Cette pression touche plus particulièrement les villes, avec un taux de croissance de la population urbaine de 6,2%, le taux d'urbanisation demeure cependant encore assez bas (20,4%) par rapport à celui de la sous région. La jeunesse de la population nigérienne, avec 49,2 % âgés de moins de 15 ans, constitue un atout pour le développement du pays.

1.6.2 Situation économique

L'économie du Niger repose en grande partie sur le secteur primaire (agriculture, élevage, forêts, faune, pêche) qui représente en 2010 41% du PIB et fournit 44% des recettes d'exportation (INS, 2010). L'économie rurale constitue le principal moyen de subsistance des populations rurales, à travers l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'exploitation forestière, mais dont la dégradation des terres, consécutive aux modifications écosystémiques, engendre des pertes considérables de revenus agricoles et accentue l'insécurité alimentaire.

Les activités agricoles et pastorales sont pratiquées dans 4 grandes zones agro-écologiques distinctes mais complémentaires en raison de la large mobilité des agropasteurs à travers le territoire. Les superficies cultivables au niveau national sont estimées à plus de 12 millions d'hectares. Avec la forte croissance démographique de 3,3 % par an et la progression insuffisante de la production agricole, le Niger qui était autosuffisant en denrées alimentaires et même exportateur de céréales jusqu'à la fin des années soixante, est aujourd'hui déficitaire. Actuellement, pour couvrir ses besoins alimentaires, le pays doit recourir aux importations à hauteur de 10 à 40 % selon les années pour combler une bonne partie du déficit, le reste étant couvert par l'aide alimentaire.

L'élevage demeure la deuxième activité principale des populations rurales après l'agriculture car 87% de la population pratiquent cette activité de façon exclusive ou secondaire. L'Espace pâturable du pays couvre environ 62 millions d'hectares. Avec un

cheptel estimé à près de 35 millions de têtes toutes espèces confondues soit 13 millions d'Unité Bétail Tropical (UBT) en 2008, pour une valeur de plus de 2000 milliards de FCFA, le Niger dispose d'un atout important pour son développement socioéconomique (MEIA, 2008).

Facteur déterminant de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté, l'apport de l'élevage est en moyenne de 15% au revenu des ménages et de 25% à la satisfaction des besoins alimentaires selon le Plan d'action de la Stratégie de Développement Rural (SE/SDR, 2006); Il contribue à hauteur de 13% au Produit Intérieur Brut et 40% du PIB agricole. L'élevage intervient comme apport à hauteur d'au moins 25% au budget des collectivités territoriales.

La valeur monétaire du bois consommé était de 91 milliards en milieu rural et de 13 milliards en milieu urbain en 2000 à raison de 35 FCFA le kg de bois. En 2010, cette valeur serait de 27 et 105 milliards respectivement en milieu urbain et rural. Il en ressort que la contribution des ressources forestières à l'économie prend au fur et à mesure de l'importance.

En plus du bois et de sa valeur monétaire, les ressources forestières contribuent à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté à travers la fourniture d'autres produits essentiels comme les feuilles, les fruits et les racines.

Dans le secteur industriel le PIB des activités extractives a connu une progression annuelle estimée à environ 9% au cours de la période 2007-2011. L'uranium, l'or, le charbon et le calcaire sont les principaux produits minéraux extraits. La production de l'uranium a évolué entre 2007 et 2011, de 3 153 à 4 300 tonnes et celle de l'or de 2 625 à 1 446 kg. Cette baisse tendancielle pour l'or de près de 45% entre 2007 et 2011 est due à des considérations naturelles de dépôt liées à la faible teneur du gisement exploité au cours de cette période (PDES, 2012).

1.6.3 Pauvreté

La population du Niger est à 84% rurale où les taux de pauvreté et d'extrême pauvreté avoisinent respectivement 66% et 36% (PDES, 2012). Les femmes en général et en particulier les femmes chefs de ménages constituent les groupes sociaux les plus pauvres et les plus vulnérables.

1.6.4 Accès à l'eau potable et à l'énergie

En matière d'eau potable, la contrainte majeure est la faible accessibilité à ces ressources du fait de conditions d'exploitation souvent difficiles. Ainsi, le taux de couverture des besoins en eau potable est passé de 54,2% en 2001 à 62,1% en 2008 puis à 64,25% en 2010 (puis 66,48% en 2011). Le niveau est toutefois insuffisant pour atteindre la cible OMD fixée à 80% à l'horizon 2015 (PDES 2012).

Le Niger a une très faible consommation d'énergie électrique par tête d'habitant (0,14 Tonne Equivalent Pétrole par tête), en raison notamment de la faiblesse de la fourniture et l'accès à l'énergie. Les besoins énergétiques nationaux sont couverts à 83% par les

énergies traditionnelles (bois-énergie, résidus agricoles) et seulement à 17% par les énergies modernes

1.6.5 Éducation

Le secteur de l'éducation a enregistré un certain nombre d'évolutions favorables. En trente ans, le nombre d'enfants scolarisés dans le primaire (cycle de base 1) a été multiplié par neuf. Les progrès de la scolarisation dans le primaire sont particulièrement remarquables ces dix dernières années : le taux net de scolarisation a progressé de 18% en 2000 à 67,2% en 2011 et le taux d'achèvement a atteint 51,2% en 2011 contre 15% en 1990. Des progrès appréciables ont également été obtenus en matière de réduction des inégalités avec un ratio filles/garçons qui a évolué de 62,5% en 1997 à 82% en 2011. Au-delà des efforts réalisés pour apporter une réponse quantitative à la scolarisation des enfants, le problème de la qualité demeure entier : 80 à 90% des enseignants de ce cycle sont des contractuels, pour la plupart sans formation initiale appropriée (PDES, 2012).

1.6.6 Infrastructures de transport

Le patrimoine routier est passé de 11 560 km en 1990 à 19 267 km en 2011. Le réseau routier aménagé (routes bitumées et en terre), malgré sa progression (+27% entre 1990 et 2011), demeure peu développé. Les routes revêtues représentent seulement 21% du réseau national. Ce réseau souffre d'un problème d'entretien, malgré l'existence de la Caisse Autonome pour le Financement de l'Entretien Routier (CAFER) et des faiblesses de capacités du secteur. Par ailleurs, le transport terrestre des marchandises est limité par un parc de camions vétustes contrairement au transport des personnes où l'on note une amélioration considérable. La construction du port sec de Dosso à travers un partenariat public-privé est en instruction. Quant au transport fluvial il demeure artisanal.

Le Niger ne dispose pas de réseau ferroviaire, mais certains tronçons sont en projet, notamment la réhabilitation et le prolongement de la boucle ferroviaire Cotonou-Parakou-Gaya-Dosso-Niamey –Ouagadougou-Abidjan.

Par ailleurs, le Niger compte actuellement trois aéroports internationaux (Niamey, Zinder et Agadez), des aérodromes dans les chefs-lieux des régions (Diffa, Tahoua et Maradi) ainsi que des pistes d'atterrissage. Ces infrastructures restent principalement confrontées aux problèmes de vétusté et de sous-équipement.

1.6.7 Santé et nutrition

D'une manière générale, la mortalité infanto-juvénile a reculé de manière significative. Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans a été divisé pratiquement par trois entre 1992 et 2010, passant de 318,2 à 130,5 décès pour 1 000 naissances. Quant à la mortalité infantile, elle est tombée de 123,1 à 63,2 décès pour 1 000 sur la même période. Toutefois, la proportion d'enfants vaccinés reste faible, même si elle a nettement progressé (52,3% en 2009 contre 27,8% en 1992).

Le taux de mortalité maternelle qui était de 652 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1992 reste encore élevé en 2010 (554 décès). Ce recul quoique marginal illustre dans une certaine mesure l'incidence des actions mises en œuvre en faveur de la santé

maternelle entre 2005 et 2010. Par ailleurs, la proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié a seulement progressé de 14,9% en 1992 à 24,5% en 2010. Les progrès sont plus significatifs en milieu urbain qu'en milieu rural.

Le paludisme reste la principale cause de morbidité et de mortalité. L'incidence annuelle s'est maintenue en moyenne à 81 cas pour 1 000 habitants avec une évolution en dents de scie.

L'accès aux services de santé reste problématique avec comme principales raisons : (i) la faiblesse de la couverture sanitaire et du plateau technique, (ii) l'insuffisance de certaines catégories de personnels en quantité et en qualité, (iii) des défaillances dans l'approvisionnement en médicaments, consommables et réactifs et (iv) le faible développement des services de santé reproductive. Il convient également de souligner la faiblesse des moyens financiers de l'Etat (7,9% du budget de l'Etat est alloué à la santé, niveau en deçà des engagements internationaux), des capacités de gestion des systèmes de santé et des revenus des ménages, sans oublier les comportements et habitudes néfastes à la santé, notamment à la santé reproductive et monétarisation du secteur.

II. Centre d'Échange d'Informations

2.1. Définition

L'expression "Centre d'échange" est la traduction de l'expression anglaise "Clearing-House Mechanism" utilisée à l'article 17 du texte de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). Historiquement, "Clearing-House" vient du monde des affaires et fait référence au lieu où s'effectuent les transactions financières. Par extension, l'expression est utilisée pour décrire un outil qui permet de faciliter et simplifier les échanges entre de multiples partenaires. Le Centre d'échange (CHM) dans le cadre de la CDB est un instrument d'échange d'informations conçu pour promouvoir et faciliter la coopération technique et scientifique en vue de réaliser les trois objectifs de la Convention.

2.2 Centre d'Échange du Secrétariat de la CDB

Le Centre d'échange (CHM) de la Convention sur la Diversité Biologique a été instauré conformément à l'article 18.3 de la Convention. Ce Centre d'échange central offre des services d'information globaux efficaces afin de faciliter la mise en œuvre du Plan stratégique pour la Biodiversité 2011-2020. Aujourd'hui, le Centre d'Échange d'Information est constitué des éléments suivants:

- le site Internet de la CDB (www.cbd.int), comme nœud central et incluant son Centre d'Information;
- le réseau des Centres d'Échanges d'Information nationaux;
- les diverses institutions partenaires.

Le Centre d'échange est actuellement dans une phase d'amélioration afin de mieux contribuer à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la Biodiversité 2011-2020 et à atteindre les objectifs d'Aichi sur la biodiversité.

2.3. Missions du CHM

Depuis les énoncés aux articles 17 et 18.3 de la Convention sur la Diversité Biologique et suite à la décision X/15, la mission du CHM est de contribuer de manière significative à la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique et de son Plan stratégique pour la Biodiversité 2011-2020, grâce à des services efficaces d'information et autres moyens appropriés afin de promouvoir et de faciliter la coopération scientifique et technique, le partage des connaissances, les échanges d'informations, et d'établir un réseau pleinement opérationnel de Parties et partenaires.

2.4. Obligations pour la mise en place du CHM

Le Secrétariat de la CDB et tous les Pays Parties ont l'obligation de mettre en place un Centre d'échange d'informations et de coopérer avec les autres pays parties à la mise en place du CHM. La Décision IX/30 de la 9ème Conférence des Parties (CdP 9) en rapport avec la coopération scientifique et technique et le CHM invite les Pays Parties à la CDB à suivre les étapes suivantes à la mise en place d'un CHM durable:

- désigner, aussitôt que possible, un Point Focal National pour Clearing-House Mechanism comme demandé au paragraphe 7 de la décision II/3, avec l'expertise appropriée pour coordonner et mettre en application le Centre d'Echange National;
- préparer une stratégie nationale de mise en place du CHM, de préférence comme composante de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la biodiversité, basée sur les besoins identifiés;
- développer des CHMs en tant que moyens-clé pour la mise en œuvre et la révision de la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique;
- développer des liens entre le CHM national et les réseaux existants, et développer des mécanismes d'échange d'informations avec les bases de données nationales, rendre opérationnel, là où cela est possible et approprié, dans des formats standards ouverts et bien établis;
- établir une structure nationale appropriée, pour coordonner le développement du CHM, tel qu'un Comité de direction interinstitutionnel, avec la participation des institutions ayant la main mise sur la biodiversité, ainsi que les autres parties prenantes;
- mobiliser et allouer des ressources pour renforcer la capacité institutionnelle afin de mettre en application le CHM national et de soutenir ses opérations;
- définir les rôles et les responsabilités pour collecter, examiner et diffuser les informations, gérer le contenu du site Web et autres activités y associées;
- identifier les sources d'information liées à la biodiversité au niveau national et encourager leur participation dans le CHM national, et si cela n'est pas encore fait, fournir d'abord les informations de base sur la biodiversité du pays;
- encourager l'utilisation du CHM national comme outil de dialogue avec la société civile, les principaux groupes et les parties prenantes;
- traduire le site web national du CHM en langues nationales ou locales, et disséminer d'autres outils appropriés au niveau national, y compris les indigènes et les communautés locales, dans des formats et des langues appropriés.

Le Centre d'échange (CHM) dans le cadre de la CDB est un instrument d'échange d'informations conçu pour promouvoir et faciliter la coopération technique et scientifique en vue de réaliser les trois objectifs de la Convention. Le Secrétariat de la CDB et tous les Pays Parties ont l'obligation de mettre en place le CHM. La dixième Conférence des Parties de la Convention sur la Diversité Biologique a mis en place un Plan Stratégique du CHM pour la période 2011-2020. Les buts de ce plan sont: (i) le CHM central fournit des services d'information globaux efficaces pour faciliter la mise en œuvre du Plan Stratégique pour la Biodiversité 2011-2020, (ii) les CHMs nationaux fournissent des services d'information efficaces pour faciliter la mise en œuvre des stratégies nationales et des plans d'action sur la biodiversité, (iii) les partenaires étendent, de manière significative, le réseau et les services du CHM. Le CHM de la CDB offre des services d'information globaux efficaces afin de faciliter la mise en œuvre du Plan stratégique pour la Biodiversité 2011-2020 et des objectifs d'Aichi. La Belgique, a établi un

«Partenariat belge pour le CHM», qui aide les pays à améliorer leur accès à l'information et à fournir des moyens pour relayer celle-ci au niveau national. Ce Partenariat belge contribue également à l'échange d'expertise scientifique et technique. C'est dans le cadre de ce Partenariat belge que le Niger mis en place son Centre d'échange d'informations (CHM-Niger) depuis 1999.

2.5 Centre d'Echange sous le partenariat Belge

La Belgique, Pays Partie à la CDB, a mis en place son Centre d'échange d'informations avec un site web <http://be.chm-cbd.net> hébergé par l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique. En 1997, la réunion internationale sous le thème «*Construire le Centre d'échange d'informations* » a recommandé qu' «il convient d'établir un partenariat entre les Points focaux nationaux non connectés au web et ceux qui ont accès à l'Internet et de l'espace disponible sur leur serveur pour ce type de coopération bilatérale. Cela aidera également à créer une identité pour le CHM parmi les pays signataires de la Convention ».

Dans ce contexte, la Belgique a établi un «Partenariat belge pour le CHM», qui aide les pays à améliorer leur accès à l'information et à fournir des moyens pour relayer celle-ci au niveau national. L'outil principal est l'Internet. Le partenariat belge contribue également à l'échange d'expertise scientifique et technique. Dans le cadre de ce partenariat, le Point Focal CHM-Belge :

- offre des formations sur le développement et la maintenance des sites web;
- héberge les sites web CHM sur son serveur;
- aide à stimuler le travail en réseau et l'échange d'expériences, notamment à travers l'organisation des ateliers;

2.6 Evolution de la CDB et ses liens avec les autres traités de Rio

La Convention sur la Diversité Biologique restera au centre du débat et tous les Pays parties seront sollicités à mettre en œuvre ses trois objectifs. Le Protocole de Nagoya sur le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques reste toujours à la table de discussions pour sa mise en œuvre effective. Les thèmes centraux seront notamment les connaissances traditionnelles, le transfert des technologies, la biosécurité, la dégradation des terres et restauration des milieux dégradés, l'utilisation durable, les changements climatiques, les connaissances taxonomiques, les indicateurs et surveillance de la biodiversité, les études d'impact environnemental et social, les espèces envahissantes, le rapatriement de l'information, etc.

Les liens existant entre les autres conventions de Rio se mettront au clair notamment les effets néfastes des changements climatiques sur la biodiversité. Toute cette situation nécessitera des mécanismes solides d'échange d'informations. Pour adopter une attitude commune, les pays africains devront développer un cadre de collaboration à travers un système d'échange et de communication.

III. Etat des lieux d'échange d'informations au Niger

3.1. Cadre Politique, Légal et Institutionnel d'échange d'information sur la Diversité Biologique Au Niger

Au Niger, plusieurs documents de politique mettent en relief les actions ayant trait à l'échange d'information ou visualisant la nécessité d'échange d'information avec des outils classiques et moderne comme le web. On citerait notamment la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique, le Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques, la Politique Nationale en matière de Changements Climatiques, le Plan d'Actions Nationale de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD), le Cadre National de Biosécurité et le Centre d'Echange d'Information sur la Biosécurité (BCH).

Dans le souci d'être à la hauteur des défis environnementaux, le Niger s'est doté des outils juridiques de gestion des ressources naturelles et de l'environnement dont les principaux sont le Code forestier, loi sur le pastoralisme et la loi cadre sur la gestion de l'Environnement. Le Niger a également adhéré aux traités régionaux ayant trait avec la biodiversité qui lui accordent ainsi un cadre privilégié pour coopérer et échanger l'information avec les autres pays. De plus, la ratification de diverses Conventions et Initiatives Internationales par le Niger le contraint à s'acquitter de ses obligations en mettant en œuvre toutes les dispositions en rapport avec l'environnement notamment celles liées à l'échange d'informations et à la coopération technique et scientifique. Les Conventions les plus concernées sont la Convention sur la Diversité Biologique, la Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques, la Convention de Lutte contre la Désertification, la Convention Ramsar sur les Zones Humides d'importance Internationale, la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction et la Convention sur les Espèces Migratrices (CMS).

Le Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (SE/CNEDD) qui est l'Institution Point Focal Politique de la Convention sur la Diversité Biologique est en même temps le PF National CHM. Dans le cadre de la coopération bilatérale, le SE/CNEDD bénéficie de l'appui de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique pour le fonctionnement du CHM-Niger.

3.2 Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique (SNPA-DB)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) qu'il a ratifiée en Juillet 1995 et conformément aux engagements de la communauté internationale au niveau du sommet de Johannesburg en 2002 à réduire la perte de diversité biologique comme contribution aux OMD, le Niger a fourni des efforts considérables pour réduire les menaces, la dégradation et la perte de la Diversité Biologique. Dès lors, le Niger s'est attelé à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une

stratégie nationale assortie d'un plan d'actions en matière de gestion de la diversité biologique.

Le document de Stratégie Nationale et du Plan d'Actions (SNPA) ainsi élaboré a pour finalité de réduire la perte de la diversité biologique au Niger. Il s'intègre parfaitement dans le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD) et du coup s'aligne aux politiques et stratégies nationales qui concernent la gestion de l'environnement. Outil de mise en œuvre de la convention au niveau national, ce document constitue un cadre commun, fédérateur et cohérent d'intervention pour les acteurs de gestion de la diversité biologique. De ce fait, il représente pour le Niger le cadre de référence et de planification de toutes les actions en cours ou à venir en matière de diversité biologique.

Au plan national, le Niger s'est engagé dans la révision de la SNPA/DB conformément aux lignes directrices de la COP 10 et à la volonté des autorités de l'Etat de prendre en compte l'ensemble des changements majeurs intervenus au cours de la période de sa mise en œuvre ainsi que les leçons apprises, en particulier, la faible connaissance par les citoyens des rôles et des enjeux de la DB. Ainsi, le Niger va faire preuve d'un engagement plus important dans un contexte où la biodiversité continue de se dégrader, en dépit des efforts fournis au niveau national et international.

La SNPA-DB vise à promouvoir la " Mise en place d'un cadre de coopération et de collaboration en vue de favoriser les échanges d'informations et de techniques intéressant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et de permettre le transfert de la biotechnologie". Dans ce domaine, la SNPA-DB préconise les actions suivantes:

- élaborer des programmes d'éducation et de sensibilisation du public national et régional en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité;
- renforcer l'échange d'experts dans la sous-région;
- se doter des outils performants et informatisés pour l'échange d'informations;
- organiser des concertations formelles et non formelles au niveau sous-régional pour s'informer mutuellement afin de mieux gérer les ressources biologiques;
- mettre en place un système d'information dans la sous-région.

3.3 Rappel des orientations de la SNPA-DB et de sa logique d'intervention

3.3.1 Vision à long terme de la SNPA-DB

Pour faire face aux nombreux défis et donner une nouvelle impulsion à la gestion de la Diversité biologique au Niger, une vision prospective de l'amélioration de celle-ci a été définie. Il s'agit de : « D'ici 2035, les citoyens nigériens, conscients des rôles et des enjeux de la diversité biologique, la valorisent, la conservent, la restaurent et l'utilisent de manière durable en vue de contribuer à garantir à tous une vie meilleure dans l'équité ».

3.3.2 Principes régissant la stratégie

Partant des principes retenus au plan international et ceux du cadre de référence national en matière économique et sociale qu'est le PDES, la SNDB sera fondée sur l'observance d'un certain nombre de principes dont on retient particulièrement :

- la cohérence et la synergie des interventions : la SNPA/DB constitue le cadre fédérateur et cohérent de toutes les interventions en la matière. Elle sert de cadre de concertation permanente et de programmation budgétaire entre l'administration publique, les collectivités locales, les partenaires techniques et financiers, ainsi que les organisations de la société civile ;
- la prise en compte de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) ;
- la recherche de la performance, la réalisation des résultats et l'utilisation de l'information de qualité pour la prise de décision guideront la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la SNDB. Dans ce sens, la stratégie sera fondée sur les principes d'appropriation, d'alignement, de partenariat, d'apprentissage et de culture des résultats.
- la prise en compte de la dimension genre et des autres questions transversales comme le droit des autochtones. Il s'agira désormais de reconnaître que les inégalités et l'iniquité dans les relations de genre peuvent entraver le progrès de la société toute entière. En outre, la prise en compte des autres questions transversales comme les Droits Humains, les changements et variabilités climatiques, constituent des impératifs pour la préservation de la biodiversité.
- Le principe de responsabilité et de redevabilité.

3.3.3 Principaux objectifs, choix stratégiques et axes d'intervention

3.3.3.1 Objectifs nationaux

Au regard de la vision internationale en la matière et de sa vision propre de développement tout azimut, le Niger ambitionne d'ici 2035, d'assurer la valorisation de la biodiversité, sa conservation, sa restauration et son utilisation de manière durable en vue de contribuer à garantir à tous les citoyens une vie meilleure dans l'équité.

Pour ce faire, sa stratégie vise comme objectif global de contribuer à la réduction de la pauvreté de la population. Pour atteindre cet objectif, cette stratégie vise de façon spécifique à réduire la perte de la Diversité biologique à travers notamment l'amélioration de sa gestion.

3.3.3.2 Choix stratégiques et axes d'intervention

Afin d'atteindre l'objectif de réduire la perte de la diversité biologique et de contribuer de manière globale à la réduction de la pauvreté, convaincu que la contrainte essentielle à l'évolution de la DB reste et demeure managériale.

3.3.3.3 Options stratégiques

La SNPA-DB sera mise en œuvre à travers notamment les options stratégiques suivantes :

- amélioration de la gestion de la diversité biologique ;
- atténuation des effets néfastes aux changements climatiques.
- ***Axe 1 : Conservation et exploitation durable des écosystèmes, des espèces et des ressources génétiques*** notamment par la promotion de bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales et halieutiques, l'élaboration, l'adaptation, la vulgarisation et l'application des textes, le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs ;
- ***Axe 2 : Réduction des pollutions diverses*** par la lutte contre la prolifération des espèces envahissantes et l'amélioration de la gestion des déchets ménagers, miniers et industriels, des rejets des effluents et des pollutions chimiques ;
- ***Axe 3 : Atténuation et Adaptation aux effets du changement climatique.*** Il s'agit de renforcer les capacités d'adaptation et d'atténuation aux effets des changements climatiques. Il sera envisagé la réduction de la pollution atmosphérique et la réduction des émissions des gaz à effet de serre liés à la déforestation, aux déchets, aux procédés industriels et aux activités agropastorales et d'autre part à la prise des mesures d'atténuation des effets des changements climatiques
- ***Axe 4 : Amélioration et développement des outils de gestion des aires protégées.*** Il s'agit à ce niveau et en priorité de promouvoir l'IEC/CC et améliorer les connaissances scientifiques sur la DB, mais également de mettre à disposition les ressources matérielles, humaines et financières adéquates.
- ***Axe 5 : Prise en compte de la DB dans les politiques et stratégies*** à travers des actions de promotion et d'appropriation de la DB par les acteurs, plus de valorisation de la DB et des connaissances traditionnelles, plus d'intégration de la DB dans les programmes de l'éducation.

Notons que relativement à ces axes, cinq (5) objectifs stratégiques nationaux ont été déterminés. Il s'agit de :

- **objectif 1** : D'ici 2020, au moins 70% des espèces et des écosystèmes utilisés sont exploités de manière durable;
- **objectif 2** : D'ici 2020, les pollutions diverses sont réduites de 60%;
- **objectif 3** : D'ici 2020, le Niger a adopté, mis en œuvre et évalué sa politique relative au changement climatique ;
- **objectif 4** : D'ici 2020, au moins 80% des aires protégées sont bien gérées ;

- **objectif 5** :D'ici 2018, la biodiversité est prise en compte dans les politiques et stratégies de développement.

3.4 Evolution de la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique

Le Quatrième Rapport National à la Conférence des Parties de la CBD montre que l'actuelle Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Diversité Biologique n'est pas appropriée pour s'attaquer aux questions actuelles en rapport avec la diversité biologique. En effet, cette stratégie de 2000 a été élaborée longtemps avant l'adoption de plusieurs programmes et décisions par la Conférence des Parties. C'est notamment le cas des changements climatiques et la biodiversité, la biodiversité et le tourisme, l'approche par écosystème, le programme sur les aires protégées, la biosécurité, la prise en compte de l'aspect genre, etc. De même, les notions d'accès et partage n'ont pas été hautement diagnostiquées dans cette stratégie sur la biodiversité. L'échange d'informations n'a pas été également appréhendé dans le sens actuel où le CHM doit jouer un rôle clé dans la mise en œuvre de SNPA-DB.

Actuellement, le Niger est en plein processus de révision de sa stratégie nationale en se basant sur les nouveaux défis nationaux et les différentes orientations globales notamment le Plan Stratégique pour la Diversité Biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi. Cette prochaine métamorphose de la SNPA-DB devra ainsi influencer l'échange d'informations et, le CHM Niger devra également s'y impliquer non seulement dans sa révision mais aussi dans sa mise en œuvre.

3.5 Cadre National de Biosécurité (CNB)

Les biotechnologies modernes constituent aujourd'hui un des sujets d'importance capitale de débats sur le plan mondial. En effet, l'Agenda 21, document adopté à la conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement tenue à Rio de Janeiro, en 1992, consacre tout un chapitre (chapitre16) à la gestion écologiquement rationnelle des biotechnologies. C'est ainsi que la question de la prévention des risques biotechnologiques a été mentionné dans l'article 8, alinéa g et les paragraphes 3 et 4 de l'article 19 de la Convention sur la Diversité Biologique portent. Ainsi, à l'alinéa g de cet article 8, il est demandé aux pays parties de la dite convention, de mettre en place ou de maintenir les moyens permettant de réglementer, de gérer ou de maîtriser les risques associés à l'utilisation et à la libération d'organismes vivants modifiés résultant de la biotechnologie qui risquent d'avoir sur l'environnement des impacts défavorables de nature à nuire à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique. Pour ce faire, la communauté internationale a décidé de se doter d'un instrument juridique international pour marquer son engagement en faveur du transport, de la manipulation et de l'utilisation sans danger des organismes vivants modifiés. C'est ainsi que le Protocole de Carthagène sur la Prévention des Risques Biotechnologiques a vu le jour en 2000.

Le Niger possède un Cadre National de Biosécurité. Cela constitue un cadre privilégié pour le contrôle des organismes génétiquement modifiés. Le CNB considère que

l'information, la sensibilisation et l'éducation des populations doivent s'inscrire parmi les activités principales à mener en matière de biotechnologie pour leur permettre de choisir en connaissance de cause, indiquer leurs préférences lors des processus de décisions et de se responsabiliser des interventions. Le CNB préconise que l'information de tous les acteurs, des décideurs aux communautés, pourra se faire à travers les actions suivantes:

- informer tous les acteurs sur les OGM et le Protocole sur la biosécurité à travers des ateliers de consultations selon les groupes cibles;
- valoriser les outils et les stratégies de diffusion de l'information notamment les services de sensibilisation et d'éducation environnementale, les médias, etc.;
- mettre en place un centre d'échange en biosécurité dans la diffusion des informations au public;
- mettre en place un système organisationnel permettant au public à avoir accès aux informations sur les dossiers techniques et aux résultats d'analyse des risques;
- intégrer les concepts de biotechnologie moderne dans les curricula scolaires et universitaires.

A cela s'ajoute un projet de règlement communautaire de biosécurité en Afrique de l'Ouest a été également élaboré et sera bientôt adopté par les instances de la CEDEAO.

3.6 Le protocole de Nagoya sur APA

Le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique a été adopté à la dixième réunion de la Conférence des Parties, le 29 octobre 2010, à Nagoya, au Japon, après six ans de négociations.

Le Protocole fait progresser considérablement le troisième objectif de la Convention en assurant une plus grande certitude juridique et une transparence accrue pour les fournisseurs et les utilisateurs de ressources génétiques. Les obligations particulières visant à assurer la conformité aux lois ou aux réglementations nationales de la Partie fournissant les ressources génétiques et les obligations contractuelles précisées dans les dispositions convenues d'un commun accord sont d'importantes innovations du Protocole. Les dispositions sur la conformité, ainsi que celles établissant des conditions plus prévisibles d'accès aux ressources génétiques, contribueront à assurer le partage des avantages lorsque les ressources génétiques quittent la Partie fournissant ces ressources. De plus, les dispositions du Protocole sur l'accès aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques détenues par les communautés autochtones et locales amélioreront la capacité de ces communautés à profiter de l'utilisation de leurs connaissances, de leurs innovations et de leurs pratiques.

3.7 Evolution des technologies d'échange d'information et de communication

Actuellement, on assiste à une évolution exponentielle des équipements informatiques et le besoin sans cesse croissant de la connectivité. Ces équipements informatiques diversifiés sont de plus en plus abordables et le seront encore d'ici à 2020. L'information sur la biodiversité sera de plus en plus exhaustive sur l'internet. Il est attendu que le

Niger devra améliorer les conditions socio-économiques. Les écoles, les universités et autres institutions auront l'accès à l'internet. Actuellement, le Niger se prépare à recevoir la fibre optique qui marquera l'avancée en matière d'échange d'information. Tout cela permettra au CHM d'exploiter tous ces canaux pour diffuser des informations en rapport avec la diversité biologique.

3.8 Groupes cibles pour le CHM

Les groupes cibles spécifiques pour l'échange d'information en biodiversité sont les décideurs politiques, les parlementaires, les services techniques de l'Etat, les institutions de recherche et de formation académique (professionnelles et techniques), les ONGs, la société civile et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Le CHM utilisera des systèmes, des outils et des technologies pour acheminer l'information jusqu'aux différents groupes cibles. Certains des outils identifiés sont l'internet, le panel de discussion, les pages web de discussion, les émissions radiodiffusées, les ateliers, les dépliants, les poster, etc.

3.9 Historique du CHM-Niger

C'est le 12 mars 1999 que le Niger, grâce à l'appui de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (IRScNB) a officiellement lancé son site CHM et nommé un Point Focal Opérationnel du CHM. Ce site a été lancé à l'adresse front page suivante : <http://bch-cbd.naturalsciences.be/niger/ner-eng/default.htm>. En 2005, le CHM-Belge a mis en place un Portail ToolKit (PTK). En 2006, la Belgique a organisé une session de formation des PFN-CHM sous le partenariat du CHM Belge. C'est ainsi que le responsable du CHM du Niger a subi une formation de mise à niveau sur le PTK et son nouveau site est devenu <http://ne.chm-cbd.net>. Les PFIs ont également subi plusieurs sessions de renforcement des capacités sur la gestion du nouveau portail PTK à Niamey, en décembre 2009, décembre 2012 et mars 2013, respectivement.

En 2007, CHM-Belge a mis en place un volet « *Sensibilisation* » visant le renforcement des Points Focaux Nationaux pour le Centre d'Echange d'Informations dans la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique. Depuis lors, le Niger a bénéficié de plusieurs projets de sensibilisation. Les leçons tirées de toutes les interventions du CHM sont multiples. Il a été constaté que 2029 visites du site web ont été faites faisant 10419 vues de pages web durant une année d'analyse. Dans l'ensemble, 35,76% des pages web seulement sont visitées. Il a été également remarqué que 32,12% des visites se répètent et 67,78% sont de nouvelles visites. Plusieurs points forts garantissent le fonctionnement durable du CHM. On citerait notamment l'expérience de 14 ans de fonctionnement du CHM et les outils disponibles devant servir de base pour sa progression et le cadre de coopération déjà entamé et en consolidation avec le CHM-Belge et d'autres parties à la CDB dans plusieurs domaines intéressant le CHM. Malgré cela, plusieurs lacunes persistent. On citerait notamment la faible publicité du CHM-Niger; l'insuffisance des informations diffusées, la faible information sur la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique, le faible niveau de coopération, l'insuffisance des canaux de

diffusion d'informations et le faible engagement financier par le gouvernement. Il y a cependant plusieurs opportunités qui donnent l'espoir d'amélioration du fonctionnement du CHM. C'est notamment l'adoption de l'usage de la fibre optique par le Niger qui viendra améliorer de connexion d'internet, la possibilité de bénéficier des appuis financiers de la part du FEM, la possibilité de travailler en réseau avec les autres Centres d'échange des pays de la sous-région, l'accroissement manifeste de la volonté de publier les articles scientifiques au Bulletin Scientifique édité par le CHM, la possibilité de renouveler le mémorandum d'accord entre le Niger et la Belgique.

3.10 Atouts et contraintes du CHM Niger

3.10.1 Capacités de collecte et de diffusion de l'information

Toutes les institutions impliquées au CHM disposent de divers types d'informations. Au niveau de l'Institution Point Focal National (le SE/CNEDD), ces informations sont notamment des études, des stratégies et plans d'actions, des documents de politique, des textes de lois et des études thématiques, des rapports du Niger à la CdP, des documents scientifiques, des résultats de la recherche publiés dans le bulletin Info CNEDD, etc.

Au niveau des autres institutions étatiques Points Focaux Interinstitutionnels du CHM, les informations disponibles sont notamment des traités internationaux et régionaux, des documents de stratégies, des politiques, des plans et des programmes sectoriels, des données sur les espèces sauvages et domestiquées et des alternatives aux effets néfastes des changements climatiques sur les espèces. Les PFIs ont également des informations sur les filières de production agro-sylvo-zootechnique, la technologie et la biosécurité, l'amélioration de la fertilité et de la production agricole, la défense des cultures, les adaptations des cultures suivant les zones écologiques, etc. Les institutions universitaires peuvent fournir des informations issues de la recherche sur l'écologie, la dynamique des habitats et des populations, la microbiologie, la biotechnologie, etc.

Les informations de base et les outils indispensables sont disponibles au niveau des PFIs-CHM. Cependant, pour la plupart de ces institutions, l'accès à l'internet constitue un handicap majeur pour la mise en ligne de ces informations. Le CHM-Niger comprend des ressources humaines ayant des capacités requises pour collecter et diffuser des informations. Il faut rappeler qu'à ce jour, grâce à l'appui de la coopération Belge et le PNUE, 40 cadres nigériens ont été formés sur l'utilisation du portail PTK du site CHM.

3.10.2 Collecte et diffusion des informations

L'objectif du CHM Niger est de fournir des informations nécessaires pour la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des ressources biologiques et le partage des bénéfices qui en découlent. D'une manière générale, il a été constaté que la collecte et la diffusion des informations ne se fait pas avec efficacité et efficience. De plus, la plupart d'informations disponibles et publiées ne visent pas à contribuer directement à la mise en œuvre de ces objectifs. Ainsi, les lacunes dans la collecte et la diffusion des informations sont les suivantes:

- faible accès aux informations développées dans les autres institutions;

- faible niveau de multiplication des documents en imprimé pour leur large diffusion dans les bibliothèques;
- faible niveau de scanner les documents en imprimé pour les diffuser sur le site web;
- manque d'informations sur les meilleures pratiques et les expériences des acteurs œuvrant sur terrain;
- format actuel des documents d'études (mémoires, thèses de doctorat, maîtrises) difficiles à exploiter.

3.10.3 Contraintes en équipements et outils

Parmi les contraintes en matière d'outils et équipements, on peut citer entre autres:

- insuffisance des outils informatiques (ordinateurs, scanners, imprimantes) pour le centre d'échange d'information;
- manque de connexion pour certains PFI pour poster et télécharger les documents ;
- bases de données non constamment mises à jour.

3.10.4 Contraintes en matière des ressources humaines

Le CHM-Niger a eu à organiser des sessions de renforcement des capacités à l'intention des PFI. En dépit des efforts fournis pour organiser ces sessions de renforcement des capacités, peu de PFI sont disponibles à accompagner le CHM dans sa mise à jour. Cela est liée au fait que les PFIs formés changent souvent de fonction et on se retrouve avec de nouveaux qu'il faut encore former. De plus, les PFI ont peu de temps à consacrer au CHM dû fait de leurs cahiers de charges.

3.10.5 Contraintes dans la mobilisation des finances

Bien que considéré comme stratégique dans la conservation et la protection de la biodiversité, l'échange d'information n'a pas encore bénéficié d'une attention particulière au point de vue financier de la part du gouvernement. De plus, le Niger n'a pas encore mis en place des mécanismes pour mobiliser les fonds pour des projets d'échange d'information sur la biodiversité.

3.10.6 Contraintes pour atteindre tous les groupes cibles

L'échange d'information souffre du manque d'un cadre d'échange d'expérience entre les techniciens sur terrain en vue de réinvestir les acquis, connaître les difficultés des communautés et cibler les thèmes prioritaires compte tenu des réalités du moment et de la volonté de la population rurale.

Les décideurs politiques ont été toujours considérés comme des personnes favorables pour la protection de la biodiversité. Mais, il n'est pas rare de constater que certaines décisions peuvent aller à l'encontre de la conservation des ressources biologiques. De plus, les planificateurs de l'environnement sont des décideurs clés à différents niveaux. Leurs décisions ont souvent des effets directs négatifs et ne tiennent pas compte des groupes sociaux comme les femmes, les jeunes, les artisans, etc. Les contraintes identifiées sont les suivantes:

- manque de canaux d'échange d'information pour atteindre la population à la base;
- manque d'un cadre favorable de sensibilisation des décideurs;

- manque de cadre de discussion entre les planificateurs et les bénéficiaires;
- prédominance de l'analphabétisme chez les bénéficiaires ruraux;
- manque de transfert des acquis de la recherche environnementale et de développement en milieu rural.

3.10.7 Contraintes dans la coopération scientifique et technique

Depuis la création du CHM, les mécanismes de coopération et de transfert de technologie se limitent à ceux initiés sous le Partenariat belge. De plus, le CHM Niger n'a pas encore initié des réseaux nationaux et ne s'est pas encore associé aux réseaux régionaux et mondiaux existants. Ainsi les lacunes suivantes sont identifiées:

- méconnaissance des réseaux existants et leur niveau d'acceptabilité de l'adhésion d'autres mécanismes dans le domaine d'échange d'informations;
- faible volonté manifestée pour les CHMs africains pour la mise en place d'un réseau opérationnel;
- manque d'outils pour les nationaux pour fonctionner en réseaux;
- faible niveau de coopération avec les pays parties en matière d'échange d'information;
- insuffisance d'initiatives de coopération Sud-Sud initiées par les pays Parties à la CDB.

3.11 Solution alternative

La Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, dans sa décision X/23 a accueilli avec satisfaction le Plan d'action pluriannuel pour la coopération Sud-Sud dans le domaine de la biodiversité pour le développement, tel qu'il a été adopté par le Groupe des 77 et la Chine lors du premier Forum sur la coopération Sud-Sud (UNEP/CBD/COP/10/18/Add1/Rev1) en guise de contribution importante à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique.

Dans le cadre de l'opérationnalisation de cette coopération, le CHM du Niger et celui du Maroc ont convenu pour unir leurs efforts pour dynamiser la coopération entre les deux institutions par des échanges sur le plan technique et institutionnel notamment à travers le transfert de bases de données du CHM Maroc (réalisées grâce à la coopération Belge) au CHM du Niger. Faire une analyse comparée des deux CHM en vue de leur amélioration.

La création d'un système d'information sur la biodiversité, associée au Centre d'échange d'information (CHM), s'inscrit dans la continuité du développement de ce dernier pour faciliter l'accès rapide aux différentes données sur une espèce donnée.

Ce système d'information a pour objectif d'aide à la décision, entre autres, d'amener la connaissance scientifique au public, à la communauté scientifique et au sein de la sphère décisionnelle. Cette plateforme s'adresse donc à plusieurs profils d'utilisateurs.

Les objectifs phares du système d'information cible se résument en :

- la constitution d'une base de données unifiée des espèces de la biodiversité nationale, où les espèces et leurs milieux seront décrits de la façon la plus complète et la plus rationnelle possible.

- la recherche multicritère d'une espèce ou d'un groupe d'espèces de la base de données afin d'afficher, d'extraire ou d'imprimer toutes les données alphanumériques ou spatiales disponibles, se rapportant à cette sélection.
- la production d'informations pouvant faciliter l'élaboration des rapports nationaux sur la biodiversité ;
- inventaire des espèces et systématique.

3.12 Perspectives du CHM Niger en 2020

Dans cette vague de facteurs de changement du CHM, le CHM Niger devra être :

- ***un outil pour la mise en œuvre renforcée de la Convention.*** Le CHM ne sera donc pas uniquement un système de diffusion de l'information. Il servira de facilitateur, mais également de catalyseur pour mener des actions concrètes. Il rendra les informations qui en découleront accessibles dans le monde entier.

- ***un outil d'aide à la décision.*** En effet, grâce à sa reconnaissance accrue comme outil d'échange, de partage et de sensibilisation, le CHM contribuera à la détermination de thèmes d'intervention prioritaires au niveau national comme l'utilisation durable des ressources biologiques, l'accès à ces ressources et le partage des avantages qui en découlent, la connaissance de la biodiversité et le transfert des technologies.

- ***un outil de communication, d'éducation et de sensibilisation.*** Le CHM sera non seulement un système d'informations scientifiques et techniques, mais également une vitrine nationale qui permettra la sensibilisation du public et la vulgarisation des savoirs traditionnels. Le besoin de l'information se fera sentir à tous niveaux politique, technique et communautaire. Le CHM devra inciter les politiques à changer leur vision et le public à adopter des mesures responsables pour la préservation de la biodiversité.

Pour pouvoir y arriver, le CHM devra subir une organisation se traduisant par son site web bien opérationnel, bien connu et accessible pour tous et fournissant des informations fiables et de qualité. Le CHM devra être plus vivant et interactif avec de nouvelles technologies de l'information notamment l'utilisation de bases de données, de cartes, et d'échanges automatisés par mécanismes d'interopérabilité. Cela nécessitera le renforcement des Points Focaux et la mise place des réseaux hautement organisés, bien gérés et dynamiques.

3.13 Vision Nationale du CHM Niger

“D'ici à 2020, des informations sont fournies à tous les acteurs sur les connaissances scientifiques et traditionnelles, les outils, les méthodes, les innovations, les technologies et les meilleures pratiques pour la révision et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique”.

IV. Plan d'Actions

Le plan d'action développé comprend des actions identifiées suivant les axes stratégiques, les objectifs et les orientations formulés. Les responsables au premier plan sont essentiellement le Point Focal National et les PFI du CHM. Il est supposé que le maximum d'actions doit être réalisé selon le délai précisé dans l'objectif. Les indicateurs de performance sont également fournis.

4.1 Axes stratégiques d'intervention

Pour opérationnaliser la vision nationale, le CHM se fixe les axes stratégiques suivants:

- diffusion d'une manière efficace et efficiente des informations, des connaissances, des données, des outils, des technologies et des pratiques et sensibilisation pour la mise en œuvre de la CDB;
- renforcement des capacités du centre d'échange d'information en matière de Biodiversité;
- facilitation et renforcement de la coopération scientifique et technique;
- instauration d'un mécanisme financier pour le CHM-Niger.

Pour opérationnaliser les 4 axes stratégiques retenus, 13 objectifs ont été définis. Chaque objectif comprend des orientations stratégiques à partir desquelles les actions sont bâties.

4.2 Objectifs et orientations

Pour mettre en œuvre les 4 axes stratégiques retenus, 13 objectifs ont été définis. Chaque objectif comprend des orientations stratégiques à partir desquelles les actions sont bâties.

4.2.1 Axe Stratégique 1

Diffusion d'une manière efficace et efficiente des informations, des connaissances, des données, des outils, des technologies et des pratiques et sensibilisation pour la mise en œuvre de la CDB

Le CHM se doit être un précurseur et un catalyseur pour déclencher des actions pour la mise en œuvre de la CDB au niveau national, régional et global. Actuellement, la mission première de toutes les Nations Parties à la CDB est de mettre en œuvre le Plan Stratégique 2011-2020 pour la Diversité Biologique et les Objectifs d'Aichi. Le CHM Niger doit ainsi prendre le devant de la scène dans la mise en œuvre de ce plan. Ainsi, l'efficacité et l'efficience dans la diffusion de l'information, des connaissances, des données, des outils, des technologies et des pratiques doivent se manifester dans la mise en œuvre du Plan Stratégique de la CDB et des objectifs Aichi. C'est ainsi que les objectifs et les orientations ici formulés s'y réfèrent beaucoup.

4.2.1.1 Objectif 1: *D'ici à 2015, mettre à la disposition des institutions, des organisations, des communautés locales, du secteur privé et des partenaires des informations pour l'intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans les politiques, plans et programmes sectoriels et dans les modes de vie de la population*

Orientations stratégiques:

- accroissement de la conscience sur la valeur de la diversité biologique et sur les mesures à prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable;

- conscientisation de toutes les parties prenantes sur l'importance de l'intégration de la biodiversité et les services des écosystèmes;
- facilitation de l'adoption des mesures incitatives positives et de l'élimination des subventions néfastes en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique;
- facilitation de l'élaboration des plans de gestion et d'exploitation rationnelle des ressources naturelles et de l'accès aux meilleures pratiques pour la conservation de la biodiversité.

4.2.1.2 Objectif 2: *D'ici à 2015, mettre à la disposition des institutions, des organisations, des communautés locales, du secteur privé et des partenaires des informations pour la réduction des pressions directes exercées sur la biodiversité et encourager l'utilisation durable des ressources génétiques*

Orientations stratégiques:

- participation à la réduction de la dégradation et de la fragmentation des habitats naturels;
- facilitation de la gestion et de l'exploitation durable de poissons et d'invertébrés et plantes aquatiques;
- facilitation de la gestion des systèmes agricoles, sylvicoles et aquacoles compatible avec la conservation de la biodiversité;
- participation à l'atténuation de la pollution, notamment celle causée par l'excès d'éléments nutritifs à effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes;
- contribution à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

4.2.1.3 Objectif 3: *D'ici à 2015, mettre à la disposition des institutions, des organisations, des communautés locales, du secteur privé et des partenaires des informations pour la sauvegarde des écosystèmes, des espèces et des gènes*

Orientations stratégiques:

- contribution à l'identification des écosystèmes naturels nécessitant des mesures strictes de protection;
- contribution à l'identification et à la conservation des espèces menacées;
- contribution à l'identification et à la conservation des plantes cultivées, des animaux domestiques, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle.

4.2.1.4 Objectif 4: *D'ici à 2015, mettre à la disposition des institutions, des organisations, des communautés locales, du secteur privé et des partenaires des informations pour renforcer le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et pour intégrer les services fournis par les écosystèmes*

Orientations stratégiques:

- contribution à la restauration et à la sauvegarde des écosystèmes jouant des services essentiels à la survie de l'homme, en particulier les femmes, les communautés autochtones et locales et les autres groupes vulnérables;
- contribution à l'amélioration de la résilience des écosystèmes, au renforcement de leur adaptation aux effets néfastes des changements climatiques, à la constitution de puits de carbone et de barrière à la désertification;
- facilitation à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

4.2.1.5 Objectif 5: *D'ici à 2016, faciliter et contribuer à la révision et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Diversité Biologique (SNPA-DB), au renforcement des capacités et à l'amélioration des connaissances des institutions, des organisations et du secteur privé et des communautés locales.*

Orientations stratégiques:

- facilitation et contribution à la révision, l'adoption et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et un plan d'action sur la biodiversité;
- contribution au respect et à la valorisation des connaissances, des innovations et des pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique;
- participation à l'amélioration et à la dissémination des connaissances, de bases scientifiques et de technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement;
- contribution à la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective de la SNPAB jusqu'en 2020.

4.2.2 Axes stratégique 2: *Renforcement des capacités du centre d'échange d'information en matière de Biodiversité*

L'outil premier marquant le fonctionnement du CHM est un site web. Ce dernier doit être de haute qualité et fournissant des informations nécessaires et suffisantes. Cela nécessite la mise en place constamment des outils complémentaires et des technologies appropriées avec la formation continue des PF-CHM. Il y a également un besoin de renforcer le système de collecte d'informations sur la biodiversité. Cela nécessitera sans doute l'implication de plusieurs parties prenantes autour d'un système organisationnel bien structuré. Pour atteindre les différents groupes cibles, les outils traditionnels restent importants pour acheminer les informations. Le CHM-Niger reste convaincu que la promotion de la base des données est une stratégie pour rendre disponible une documentation riche et variée en matière de biodiversité.

4.2.2.1 Objectif 1: *D'ici à 2015, renforcer le site web du CHM Niger*

Orientations stratégiques:

- amélioration de la connexion du site web;

- développement et utilisation des outils et technologies nouveaux et performants d'échange d'informations.

4.2.2.2 Objectif 2: *D'ici à 2015, renforcer le système de collecte d'information sur la biodiversité*

Orientations stratégiques:

- Instauration de la synergie dans les recherches sur la biodiversité;
- Exploitation des données non encore publiées ou peu connues au Niger.

4.2.2.3 Objectif 3: *D'ici à 2015, mettre en place des outils classiques de dissémination d'information pour assurer l'accès équitable aux informations*

Orientations stratégiques:

- Production et diffusion des documents accessibles pour tout le monde;
- Collaboration avec la masse média dans la diffusion des informations;
- Organisation des ateliers de sensibilisation suivant les groupes cibles.

4.2.2.4 Objectif 4: *D'ici à 2015, mettre en place une base de données de référence en matière de diversité biologique*

Orientations stratégiques:

- mise en place d'une base de données par une documentation riche et variée en matière de biodiversité;
- Mise en place d'un système moderne de gestion de la base de données;
- Mise en place d'un cadre de collaboration avec les autres bases de données existantes.

4.2.3 Axe stratégique 3: *Facilitation et renforcement de la coopération scientifique et technique*

Au Niger, il a été constaté qu'il n'existe pas de réseaux opérationnels dans le domaine d'échange d'informations sur la biodiversité. La création des réseaux au pays constituerait un cadre d'échange d'informations et d'expériences. Le premier réseau devrait s'édifier au sein même des PFIs. Le CHM Niger devrait organiser des réunions périodiques d'échange d'expérience des PFIs. Des fora et des cadres de discussion pour les ONG existent déjà à travers la Commission Technique sur la Diversité Biologique (CTDB) et le CHM Niger devrait s'y associer pour créer la synergie entre les acteurs. Il devrait également susciter la création d'un réseau des gestionnaires des aires protégées et participer dans le renforcement du réseau des clubs de l'Environnement.

Le transfert de la technologie et la coopération technologique font également partie de la mission du CHM. Ce dernier doit catalyser de partenariat entre les institutions nationales et celles étrangères. Les trois Convention de Rio et autres traités environnementaux œuvrent sur le même terrain et protègent tous les ressources naturelles. Une synergie entre elles est primordiale et permettra de valoriser les acquis et d'éviter les chevauchements et la perte d'énergie.

4.2.3.1 Objectif 1: *D'ici à 2016, créer et maintenir des réseaux d'échange d'information en matière de diversité Biologique*

Orientations stratégiques:

- Mise en place des réseaux nationaux d'échange d'informations à travers le CHM;
- Facilitation de la participation d'experts Nigérien dans des réseaux d'échange d'informations en matière de diversité biologique;
- Etablissement d'un partenariat avec les réseaux existants.

4.2.3.2 Objectif 2: *D'ici à 2020, faciliter le transfert de la technologie et coopération technologique*

Orientations stratégiques:

- Facilitation de la mise en place d'un cadre de partenariat entre les institutions nationales œuvrant dans le domaine de la biodiversité et celles étrangères;
- Facilitation de la coopération entre les trois Convention de Rio et autres traités environnementaux;
- Mise en place d'un cadre de collaboration avec les initiatives, les organisations et les partenaires régionaux et mondiaux pour faciliter l'accès aux informations sur la biodiversité et leur rapatriement.

4.2.4 Axe stratégique 4: Instauration d'un mécanisme financier pour le CHM Niger

Au niveau du CHM Niger et dans les institutions points focaux, il y a un besoin des ressources financières. Il est important d'identifier des mécanismes financiers pour lever les contraintes. Le gouvernement doit faire un grand effort pour mobiliser les ressources financières pour l'ensemble des interventions en rapport avec la biodiversité. Le CHM Niger doit également s'impliquer dans les mécanismes financiers existants dans le monde afin d'attirer d'autres partenaires en dehors de la coopération avec la Belgique étant une priorité.

4.2.4.1 Objectif 2: *D'ici 2016, mettre en place un mécanisme de mobilisation des ressources financières pour le CHM*

Orientations stratégiques:

- mise en place d'une politique nationale de mobilisation des ressources financières pour la biodiversité;
- suscitation de la prise de conscience des décideurs sur le rôle et l'importance du CHM.
- renforcement et création de cadre de collaboration avec les pays, les organisations, les institutions soutenant l'échange d'informations sur la biodiversité;
- valorisation des mécanismes de financement du FEM dans le domaine de la biodiversité et le CHM.

Tableau 1 : Plan d'Actions de la stratégie

Orientations stratégiques	Actions à mener	Indicateurs	Acteurs de mise en œuvre	Coût (FCFA) (X1000)
Axe 1: Diffusion d'une manière efficace et efficiente des informations, des connaissances, des données, des outils, des technologies et des pratiques et sensibilisation pour la mise en œuvre de la CDB				
Objectif 1: D'ici à 2014, mettre à la disposition des institutions, des organisations, des communautés locales, du secteur privé et des partenaires des informations pour l'intégration de la biodiversité et des services des écosystèmes dans les politiques, plans et programmes sectoriels et dans les modes de vie de la population				
Accroissement de la conscience des individus sur la valeur de la diversité biologique et sur les mesures à prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable	Produire des outils mettant en relief certaines pratiques locales et les diffuser en faveur de toutes les parties prenantes y compris les communautés locales	Nombre d'outils produits et diffusés	PF-CHM, ME/SU/DD	30000
	Organiser des ateliers au niveau local et national sur les valeurs de la biodiversité et les mesures à prendre pour sa conservation durable	Nombre d'ateliers faits et le nombre et groupes sociaux ayant participé	PF-CHM, ONGs, Institutions	15000
Conscientisation de toutes les parties prenantes sur l'importance de l'intégration de la biodiversité et les services des écosystèmes	Collecter, assembler et disséminer les informations visualisant la part de chaque secteur sur les questions liées à la biodiversité	Nombre des ateliers de sensibilisation des décideurs organisés et nombre de secteurs ayant intégré la biodiversité	SE/CNEDD	30000
Sensibiliser les décideurs pour l'adoption de la loi sur les mesures incitatives pour la sauvegarde des aires protégées au Niger	Organiser des foras d'information et de sensibilisation des décideurs	Nombre d'ateliers de sensibilisation des décideurs organisés et loi promulguée	SE/CNEDD	10000
Diffuser les mesures incitatives	Faire une large diffusion des mesures incitatives ainsi que la loi y relative	Nombre de documents distribués et postés sur le web	PF-CHM	10000
	Collecter et diffuser tous les plans de gestion et d'utilisation durable des ressources naturelles et les meilleures pratiques pour la conservation de la	Nombre de plans et meilleures pratiques publiés	SE/CNEDD, ME/SU/DD	500

	biodiversité			
Sensibiliser toutes les parties prenantes pour l'adoption des meilleures pratiques dans la conservation de la biodiversité		Nombre d'ateliers organisés et groupes sociaux ciblés	SE/CNEDD	5000
Objectif 2: D'ici à 2016, mettre à la disposition des institutions, des organisations, des communautés locales, du secteur privé et des partenaires des informations pour la réduction des pressions directes exercées sur la biodiversité et encourager l'utilisation durable des ressources génétiques				
Compilation des meilleures pratiques sur la restauration des écosystèmes	Documenter et diffuser des pratiques de restauration des écosystèmes en dégradation	Un document sur les pratiques de restauration publié et diffusé	PF-CHM, ONGs, Institutions, communication	10000
Promouvoir la connaissance sur la gestion des ressources naturelles	Collecter et diffuser les meilleures pratiques, y compris les plans d'exploitation, pour la gestion et le prélèvement contrôlé des poissons, des plantes et des invertébrés aquatiques	Un document de meilleures pratiques de pêche et plan d'exploitation publiés	SE/CNEDD, ME/SU/DD	5000
Conscientisation des acteurs sur les méthodes d'utilisation rationnelle des ressources naturelles	Sensibiliser les différents utilisateurs des ressources biologiques sur les méthodes d'utilisation rationnelle	Nombre d'ateliers et de groupes sociaux sensibilisés	PF-CHM, ONGs, Institutions, communication	15000
Compilation des meilleures pratiques sur la conservation de la biodiversité	Documenter et diffuser les meilleures pratiques pour une agriculture, une sylviculture et une aquaculture assurant la conservation de la biodiversité	Documents de meilleures pratiques publiés et diffusés	PF-CHM, ONGs, Institutions, communication	5000
Contribuer à la vulgarisation de la politique nationale sur la dégradation des sols	Disséminer la Politique Nationale Forestière et la Stratégie Nationale et Plan d'Action de Lutte contre la Dégradation des sols	Nombre de documents mis en ligne	SE/CNEDD, ME/SU/DD	5000
Augmenter les connaissances des acteurs sur la pollution	Sensibiliser les différents acteurs	Nombre d'atelier et rapport de	SE/CNEDD, ME/SU/DD	3000

	sur les effets néfastes des activités, sources de pollution	sensibilisation par groupes cibles		
Compilation de la législation nationale sur les espèces envahissantes	Documenter et diffuser la législation nationale sur les espèces envahissantes	Nombre de loi sur les espèces envahissantes postés en ligne	SE/CNEDD, ME/SU/DD	10000
Promouvoir la connaissance sur les espèces envahissantes	Confectionner et diffuser des dépliants sur les espèces envahissantes dans les trois langues utilisées au Niger	Nombre de dépliants diffusés	SE/CNEDD, ME/SU/DD	5000
Objectif 3: D'ici à 2015, mettre à la disposition des institutions, des organisations, des communautés locales, du secteur privé et des partenaires des informations pour la sauvegarde des écosystèmes, des espèces et des gènes				
Contribuer à la promotion des milieux riches en biodiversité	Sensibiliser les acteurs pour la protection des milieux naturels riches en biodiversité et des zones fournissant des services écologiques indéniables	Nombre d'ateliers et les groupes sociaux impliqués	SE/CNEDD	15000
Contribuer à l'inventaire des espèces menacées	Sensibiliser les acteurs sur la sauvegarde des espèces menacées	Nombre d'ateliers et les groupes sociaux impliqués	SE/CNEDD ME/SU/DD	15000
Contribuer à l'inventaire des espèces végétales à haute valeur économique	Documenter et diffuser l'état de toutes les espèces des plantes ayant une valeur socio-économique, médicinale ou culturelle et les mesures pour leur préservation	Document sur les espèces apparentées à celles cultivées publié et diffusé	SE/CNEDD, ME/SU/DD	5000
Objectif 4: D'ici à 2015, mettre à la disposition des institutions, des organisations, des communautés locales, du secteur privé et des partenaires des informations pour renforcer le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et les services fournis par les écosystèmes				
Contribuer à la compilation des meilleures pratiques de conservation des écosystèmes	Documenter et diffuser les meilleures pratiques de la restauration des services essentiels liés aux écosystèmes	Document sur les meilleures pratiques publiés et diffusé	SE/CNEDD, ME/SU/DD	3000
Sensibilisation des acteurs sur les services et biens fournis par les écosystèmes	Sensibiliser les acteurs sur la restauration des	Atelier de sensibilisation et les groupes cibles	SE/CNEDD, ME/SU/DD	5000

	services essentiels liés aux écosystèmes	concernés		
Contribuer à évaluer les effets des changements climatiques sur les écosystèmes	Documenter les informations sur les effets des changements climatiques aux écosystèmes et les diffuser	Etudes sur les effets de CC à la biodiversité diffusées	SE/CNEDD, ME/SU/DD, MT	1000
Contribuer à inventorier les flux de carbone au Niger	Collecter et diffuser toutes les informations en rapport avec les puits et les stocks de carbones disponibles au Niger	Nombre de documents d'informations publiés et diffusés	SE/CNEDD, ME/SU/DD, MT	1000
Contribuer à promouvoir la résilience des écosystèmes dégradés	Sensibiliser les acteurs pour promouvoir la résilience des écosystèmes dégradés	Nombre d'ateliers organisés	SE/CNEDD, ME/SU/DD	5000
Facilitation à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation	Documenter et diffuser les systèmes actuels d'accès et de partage des avantages sur les ressources génétiques	Etude sur l'accès et partage publié et diffusé	PF-CHM, ONGs, Institutions	3000
Contribution à l'élaboration d'une politique nationale sur les ressources génétiques	Contribuer à l'élaboration de la politique nationale et d'une loi sur l'accès et le partage des avantages sur les ressources génétiques	Politique sur APA adopté et loi y relative promulguée	PF-CHM, ONGs, Institutions	3000
Formation des acteurs sur les mécanismes de négociation sur les ressources génétiques	Faciliter la formation des cadres de l'état, du secteur privé, des ONGs et des leaders des communautés sur les mécanismes de négociation sur l'accès et le partage des avantages sur les ressources génétiques	Nombre de cadres formés sur l'APA	SE/CNEDD	15000
Sensibilisation des acteurs sur le protocole de Nagoya sur	Sensibiliser les décideurs et les	Nombre d'ateliers et groupes cibles	SE/CNEDD	6000

APA	communautés locales sur l'importance du Protocole de Nagoya sur APA			
Création d'un cadre de collaboration entre les institutions en charge de la conservation de la diversité biologique	Susciter la collaboration entre les institutions nationales responsables de la conservation de la biodiversité et celles des droits de propriétés intellectuelles et diffuser les informations y relatives à travers le CHM	Nombre de documents sur les droits de propriété intellectuelle diffusés et de cadre de collaboration initiés	SE/CNEDD	5000
Objectif 5: D'ici à 2020, faciliter et contribuer à la révision et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité (SNPAB), au renforcement des capacités et à l'amélioration des connaissances des institutions, des organisations et du secteur privé et des communautés				
Facilitation et contribution à la révision, l'adoption et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et plan d'action sur la biodiversité	Accompagner le processus de révision de la SNPAB par la diffusion des informations et des événements y relatifs	Nombre d'événements postés sur le site web	SE/CNEDD	4000
Prise en compte de la SNPA/CHM dans la SNPA/DB	Intégrer la SNPA-CHM dans la SNPAB	SNPA-CHM intégré	SE/CNEDD	PM
Publication en ligne sur le CHM des documents stratégiques	Diffuser tous les documents thématiques et la SNPAB élaborés	Documents postés sur le site web	SE/CNEDD	PM
Contribution au respect des connaissances, des innovations et des pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique	Documenter les connaissances, les innovations et les pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique	Document sur les connaissances, les innovations et les pratiques traditionnelles nationales publié et diffusé	SE/CNEDD, ME/SU/DD	3000
Collecter et diffuser toutes les informations en rapport avec les obligations internationales en vigueur sur la protection des connaissances, des	Documenter les informations sur la protection des connaissances traditionnelles	Document sur les connaissances, les innovations et les pratiques traditionnelles	SE/CNEDD	5000

innovations et des pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique		internationales publié et diffusé		
Susciter l'élaboration d'une loi sur la protection et le respect des connaissances, des innovations et des pratiques traditionnelles et coutumières des communautés autochtones et locales présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique	Contribuer à l'élaboration d'une loi sur les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles	Loi sur les connaissances, les innovations et les pratiques traditionnelles promulguée	SE/CNEDD, ME/SU/DD, MC, MAEC/NE	5000
Participation à l'amélioration et à la dissémination des connaissances, de base scientifique et des technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement	Elaborer et diffuser une monographie nationale en biodiversité	Monographie nationale publié	SE/CNEDD, ME/SU/DD, UNIVERSITES	30000
Contribuer à l'augmentation des connaissances sur la biodiversité au Niger	Mettre en place un système d'information sur la biodiversité nationale suivant les groupes taxonomiques	Système d'information mis en place et fonctionnel	SE/CNEDD, ME/SU/DD, UNIVERSITES	30000
Elaborer et diffuser un Programme national de recherche et de formation en biodiversité	Programme national de recherche diffusé		SE/CNEDD, ME/SU/DD, UNIVERSITES	10000
Contribuer à l'augmentation des connaissances sur la biodiversité au Niger	Elaborer et publier un atlas de la biodiversité du Niger	Atlas disponible	SE/CNEDD, ME/SU/DD, UNIVERSITES	150000
Collaborer avec les institutions nationales ayant des informations sur la biodiversité pour leur mise en ligne	Nombre de memorandum établi	type d'information mises en ligne	SE/CNEDD, ME/SU/DD, UNIVERSITES	150000
Contribution à la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective de la SNPAB jusqu'en 2020	Documenter et publier les bailleurs potentiels dans le domaine de la biodiversité	Liste de bailleurs potentiels publiée	SE/CNEDD	3000
Participer à la sensibilisation des décideurs sur la mise en place d'un fonds national sur	Organiser un atelier d'information et de sensibilisation des	Plan d'investissement adopté	SE/CNEDD, MINISTERES, UNIVERSITES	5000

la biodiversité	décideurs			
Création d'un cadre de collaboration entre les institutions	Susciter les cadres des collaborations entre les institutions nationales chargées de la biodiversité et celles étrangères	Nombre de cadres de collaboration initiés et les fonds mobilisés	SE/CNEDD	5000
Axes stratégique 2: Renforcement des capacités du centre d'échange d'information en matière de Biodiversité				
Objectif 1: D'ici à 2014, renforcer le site web du CHM-Niger				
Promouvoir la coopération internationale pour augmenter la visibilité du CHM	Renforcer la collaboration avec la Belgique et autres partenaires pour bénéficier des appuis financiers	Memoranda d'accord	SE/CNEDD	PM
Amélioration de la connexion internet	Faciliter la mise en ligne des documents sur le CHM	Connexion au réseau 3G haut débit	SE/CNEDD	10000
Créer une synergie entre le CHM et le BCH	Collaborer avec le Point Focal National du Biosafety Clearing-House pour une meilleure visibilité du CHM		PF CHM-PF BCH	3000
Amélioration de la qualité du contenu du site CHM	Identifier les outils et technologies pouvant améliorer le site web du CHM	Besoins technologiques identifiés et diffusés	CHM-PF	10000
Objectif 2: D'ici à 2014, renforcer le système de collecte d'information sur la biodiversité				
Instauration de la synergie dans les recherches sur la biodiversité	Proposer aux chercheurs des thèmes de recherche relatifs au CHM	Programme de recherche validé	SE/CNEDD, UNIVERSITES	5000
Participer dans l'organisation des journées d'échange sur les travaux de recherche déjà réalisés	Organiser des conférences-débats	Nombre de conférences organisés	SE/CNEDD, ME/SU/DD, UNIVERSITES	10000
Exploitation des données non encore publiées ou peu connues au Niger	Analyser et publier des travaux de fin d'études	Nombre de publications faites	SE/CNEDD, UNIVERSITES	3000
Numérisation des documents disponibles	Susciter la collaboration entre les institutions pour scanner les informations et les collections disponibles	Nombre d'informations scannées et diffusées	SE/CNEDD, INSTITUTIONS	25000
Promouvoir un meilleur suivi du CHM	Organiser des réunions régulières des PFI sur les méthodes de collecte des	Nombre de réunions organisées	SE/CNEDD, PFI	5000

	informations			
Objectif 3: D'ici à 2015, mettre en place des outils classiques de dissémination d'information pour assurer l'accès équitable aux informations pour la gestion de la biodiversité				
Production et diffusion des outils accessibles pour acteur	Disséminer le bulletin InfoCNEDD sur le CHM	Nombre de bulletins publiés	SE/CNEDD	PM
Promouvoir la visibilité du CHM à l'échelle nationale	Publier les articles sur le CHM dans les journaux nationaux	Nombre d'informations publiés dans les journaux nationaux	SE/CNEDD, ME/SU/DD, UNIVERSITES	20000
Collaboration avec les médias publics et privés pour des émissions radiodiffusées et télévisées	Organiser des ateliers de sensibilisation pour encourager l'exploitation du CHM comme un outil indispensable à la gestion de la biodiversité	Nombre d'ateliers organisés et les groupes cibles concernés	CHM-PF	15000
Assurer la couverture médiatique des activités relatives à la biodiversité	Diffuser à travers les médias des messages d'éducation et de sensibilisation par groupes cibles pour faciliter la mise en œuvre des activités relatives à la biodiversité	Nombre d'outils diffusés	SE/CNEDD	10000
Objectif 4: D'ici à 2020, mettre en place un système d'information de référence en matière de diversité biologique				
Enrichissement de la base des données sur la biodiversité	Mettre en place un système de collecte de documents produits dans plusieurs institutions, ONG, etc.	Nombre de documents collectés et les institutions d'origine	SE/CNEDD, ME/SU/DD, UNIVERSITES	5000
Création d'une synergie entre les institutions spécialisées en charge de la gestion de la biodiversité	Créer un cadre de collaboration avec les Conventions internationales, les institutions et les organismes spécialisés en matière de l'environnement et de la biodiversité pour la fourniture des documents	Nombre de documents fournis et institutions impliquées	SE/CNEDD, ME/SU/DD, UNIVERSITES	5000
Axe stratégique 3: Facilitation de la coopération scientifique et technique Objectif 1: D'ici à 2016, créer et maintenir des réseaux d'échange d'information en matière de diversité Biologique				
	Créer un réseau des responsables des	Un réseau pour les AP	SE/CNEDD, ME/SU/DD	5000

Mise en place des réseaux nationaux d'échange d'information à travers le CHM	aires protégées	fonctionnel		
	Faciliter l'accessibilité de l'information aux fora environnementaux et des clubs environnements	Un réseau pour les Clubs environnement fonctionnel	SE/CNEDD	3000
	Faciliter et participer à la création du réseau des chercheurs dans le domaine de la biodiversité	Un réseau pour les chercheurs en biodiversité fonctionnel	SE/CNEDD, ME/SU/DD, UNIVERSITES	8000
	Créer un réseau des points focaux interinstitutionnels	Un réseau pour PFI fonctionnel	SE/CNEDD	3000
Facilitation de la participation d'experts nationaux dans des réseaux d'échange d'informations en matière de diversité biologique	Publier et mettre à jour une liste des experts suivant différents thèmes pour faciliter la communication et la collaboration au niveau national, régional et international	Liste des experts publiée et mise à jour	SE/CNEDD	8000
Etablissement d'un partenariat avec les réseaux existants	Susciter et participer dans la création du réseau des CHMs africains	Un réseau des CHMs africains fonctionnel	SE/CNEDD	5000
Participer dans l'échange d'information avec les autres réseaux de la sous région sur les ressources génétiques	CHM en réseau avec les autres CHM de la sous régions	Echange d'information	SE/CNEDD	10000
Objectif 2: D'ici à 2015, faciliter le transfert de la technologique et coopération technologique				
Facilitation de transfert et coopération technologique	Identifier et mettre en œuvre toutes les opportunités pour faciliter le transfert de la technologie nécessaires à la mise en œuvre de la CDB	Informations sur le transfert de technologie élaboré et diffusé	SE/CNEDD	10000
Facilitation de la coopération entre les trois Convention de Rio et autres traités environnementaux	Collecter et diffuser les informations sur les liens entre les trois conventions	Informations sur les liens entre les trois conventions collectées et diffusées	SE/CNEDD	10000
Création d'un cadre d'échange d'information	Créer une cadre national d'échange de connaissances sur les liens entre les trois conventions	Un réseau des points focaux de trois conventions fonctionnel	SE/CNEDD	5000

	Créer une collaboration étroite avec le Global Biodiversity Information Facility pour avoir accès aux données digitalisées	Mémoires signés	SE/CNEDD	PM
Axe stratégique 4: Instauration d'un mécanisme financier pour le CHM-Niger Objectif. 1: D'ici 2014, mettre en place un mécanisme de mobilisation des ressources financières pour le CHM				
Mise en place d'une politique nationale de mobilisation des ressources financières pour la biodiversité	Elaborer un plan national de mobilisation des ressources financières pour la biodiversité en y intégrant le CHM	Document de plan adopté par le gouvernement	SE/CNEDD, ME/SU/DD	10000
Promouvoir un financement durable pour le CHM	Instaurer, au sein du budget alloué au SE/CNEDD et institutions Points focaux, des fonds sur l'échange d'information	Un fonds alloué au CHM disponible	SE/CNEDD, MINISTERES, UNIVERSITES	30000
Suscitation de la prise de conscience des décideurs sur le rôle et l'importance du CHM	Organiser des séances de sensibilisation pour vulgariser le CHM-Niger	Atelier et thèmes traités par groupes cibles	SE/CNEDD	10000
Organiser des séances de sensibilisation des décideurs sur l'importance du CHM		Atelier et type de messages lancés	SE/CNEDD	15000
Renforcement et création de cadre de collaboration avec les pays, les organisations, les institutions soutenant l'échange d'information sur la biodiversité	Participer dans le cadre de coopération Sud-Sud et Nord-Sud et dans les réseaux existants pour avoir accès aux ressources financières et technologiques d'échange d'information en biodiversité	Fonds mobilisés dans la coopération	SE/CNEDD	30000
Promouvoir le flux d'information entre les acteurs	Susciter les institutions et les ONGs en partenariat avec le CHM-Niger à intégrer chaque fois les interventions d'échange	Fonds mobilisés dans le cadre de partenariat initié	SE/CNEDD	30000

	d'information dans leurs projets			
Valorisation des mécanismes de financement du FEM dans le domaine de la biodiversité et le CHM	Insérer dans tous les projets en rapport avec la biodiversité le volet soutenant le CHM	Fonds mobilisés à travers les projets	SE/CNEDD	10000
Accroître le financement du CHM	Mobiliser tous les fonds du FEM destinés au CHM	Fonds du FEM mobilisés	SE/CNEDD	10000

V. Mécanismes de mise en œuvre de la SNPA-CHM

Le CHM-Niger comprend des ressources humaines ayant des capacités requises pour collecter et diffuser des informations en rapport avec la biodiversité. En effet, ces ressources humaines sont des cadres issus de domaines divers et variés : biologistes, ingénieurs agronomes, zootechniciens, enseignants chercheurs et informaticiens travaillant dans le domaine de la biodiversité, dans des laboratoires et sur terrain. La plupart de ces cadres ont été formés dans la gestion des sites web avec PTK. Cependant, parmi 45 cadres déjà formés, la moitié ne travaille plus pour le CHM

Pour une mise en œuvre effective de la présente Stratégie et Plan d'Action pour le CHM, 3 principales orientations stratégiques sont retenues :

- renforcement de la structure du CHM-Niger;
- mise en place des mécanismes de suivi et d'évaluation des interventions d'échange d'informations;
- mise en place d'un mécanisme de financement des interventions du CHM-Niger.

Conclusion

La Stratégie nationale et le Plan d'actions en matière d'échange d'information a été élaborée avec les contributions fort enrichissantes des acteurs d'horizon divers. Elle constitue un outil institutionnel qui facilite l'appropriation des questions y relatives et par conséquent et en principe l'adhésion des acteurs et l'engagement en faveur des actions visant à promouvoir l'échange et le partage d'information.

Le présent document met en relief la problématique d'échange d'information, les principes fondamentaux, les orientations et les actions nécessaires pour le partage de l'information.

Les dépenses à consentir pour réaliser toutes les actions prévues durant la période 2014-2020 s'élève à **983 000 000F CFA** à rechercher.

BIBLIOGRAPHIE

Cadre National de Biosécurité, Niger (DFPP, 2005)

Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD), 2010. Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur la Diversité Biologique, 2ème édition, 114p.

Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD), 2009. Quatrième Rapport National sur la Diversité Biologique, 109p

Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD), 1998. Stratégie Nationale et Plan d'Actions en matière de Diversité Biologique. Secrétariat Exécutif, Commission Technique sur la Diversité Biologique, 116p.

Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD), 2012. Stratégie Nationale et Plan d'Actions en matière de Diversité Biologique. Secrétariat Exécutif, Commission Technique sur la Diversité Biologique, version provisoire.

Inazedane A., 1998. Inventaire des éléments de la Diversité Biologique animale. Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD).

Institut Nationale de la Statistique (INS), 2010. Le Niger en Chiffres, Edition 2010.

Institut Nationale de la Statistique (INS), 2011. Le Niger en Chiffres, Edition 2011.

Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement, 1999. Politique et Stratégies pour l'Eau et l'Assainissement au Niger.

Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement, 2005. Plan d'Actions à Moyen Terme (PAMT), 2006 – 2011, Consultation sectorielle sur l'environnement et la lutte contre la désertification.

Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement, 2011. Stratégie et Plan d'Action de l'Initiative Grande Muraille Verte, Niger.

Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement, 2011. Stratégie Nationale de Conservation de la Faune Sauvage au Niger (version provisoire). Direction Générale des Eaux et Forêts, Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées.

Autres documents utilisés

- Texte de la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique
- Texte de la Convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques
- Texte de la Convention Cadre des Nations Unies sur la Désertification
- Décret - portant organisation du Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement et pour un Développement Durable (SE/CNEDD)
- Loi 98/056 du 29 Décembre 1998 relative à la Gestion de l'Environnement du Niger

- Plan Stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et Objectifs d'Aichi.
CDB/PNUE

Annexe 1: Liste actualisée des Points Focaux Interinstitutionnels du CHM Niger

Points Focaux Nationaux (PFN) Noms et prénoms	Institutions	E-mail	Téléphone
Abdoul-Aziz Abdoukarim	CNSEE	zizou_aziz2005@yahoo.fr	96561301
Djibrilla Abdou	INRAN	abdoumalam@yahoo.fr	96574541
Adam Gadjimi	AREN	agadjimi@yahoo.fr	96532116
Atahirou Karbo	DRE/MHE	atahiroukarbo@yahoo.fr	96877523
Assoumane Garba	DAF/R/RT	assoumane_garba@yahoo.fr	96097299
Abdourahamane Mahamadou	SE/CNEDD	mamane2007@yahoo.fr	9698
Ibrahim Madougou	DFC /AP	ibrahim_madougou@yahoo.fr	96986138
Madame Koutchi Ramatou	CGPE	rama.nabiou@gmail.com	96516421
Dr Gado Zaki	P. Focal Biosécurité	mahamane_zaki@yahoo.fr	96110415
Alzouma Mayaki Zoubérou	Fac des sciences	alzoumazoub@yahoo.fr	96466567
Boukar Attari	SE/CNEDD	attariboukar@yahoo.fr	96298304
Iro Dan Guimbo	Fac d'Agro.	danguimba@yahoo.fr	96461038
Salifou Hachimou	RJE	hachimisalif@yahoo.fr	98935048
Bako Yacouba	DRE/MH/E	yacoubako@yahoo.fr	93741956
Issa Ada	PNFC	ha_issa@yahoo.com	